17 Année — Québec, Vendredi 19 Octobre 1883 — No 130

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numero — 6 cents par semaine

Prix de l'Abonnement

Edition quotidienne, par a $3.00
Edition hebdomadaire, par an 1.00

Invariablement payable d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois.

Tarif des Annonces

	Par ligne
Première insertion	$0.10
Autres insertions, si publiés tous les jours	0.05
" trois fois par semaine	0.06
" deux fois	0.07
" une fois	0.08
Avis de Naissances, Mariages ou Décès	0.25

FEUILLETON DE *L'ÉVÉNEMENT* DU 19 OCTOBRE 1883.

BOUCHE de FER

DEUXIÈME PARTIE.

LA BARAQUE.

(SUITE)

Judaille était à la porte extérieure de la Baraque. Il attendait. Sa joue était livide et tout son corps tremblait. Il gagnait rudement son argent.

Dans l'idée de Judaille, Géraud allait arriver d'un temps sur lui et l'écraser d'un coup de poing.*

C'était la vraisemblance.

Quand il entendit le pas de Géraud dans le jardin, tout son être endolori s'affaissa. Vous eussiez dit un de-ces condamnés dont la mort, par la peur, précède le coup de hache.

Il avait peur, horriblement peur. Il se répentait. Il eut envie de se jeter à genoux et de crier : J'ai menti ! grâce !

Mais le pas de Géraud, incertain et saccadé, allait se ralentissant. Judaille, qui attendait la foudre, respira.

Géraud dépassa la porte de la rue sans le voir, et demanda :

—Où êtes-vous, Judaille ?

Sa voix était si extraordinairement changée qu'un frisson de glace parcourut les veines du clerc.

C'était un malheureux, ce Judaille, ce n'était pas un scélérat.

—Me voici, patron, balbutia-t-il, défaillant qu'il était.

Géraud se retourna et vint à lui.

Un instant ils restèrent immobiles en face l'un de l'autre.

Puis Géraud dit :

—Marche, je te suis.

Judaille prit les devants. Il entendait derrière lui la respiration de son patron qui sifflait en sortant convulsivement de sa poitrine. Sa frayeur se calmait, sa pitié grandissait.

Au bout de la rue de la Poissonnerie, Géraud lui dit :

—Arrête.

Géraud était à plus de vingt pas en arrière ; ses jambes se dérobaient sous lui.

Judaille s'arrêta.

—Ma femme... ma fille ! murmura Géraud entre ses dents serrées ; c'est bien de Tréomer que tu parles dans ta lettre, n'est-ce pas ?

—Oui, répondit Judaille, c'est de Tréomer.

—Et tu en es sûr ? Ecoute, si tu me trompais, je t'arracherais l'âme avec mes dents !

Il s'était redressé, chancelant et branlant. Son visage terrible dominait Judaille.

Celui-ci fit un effort pour balbutier :

—Oui, patron, je suis sûr... trop sûr !

—Et vous sentez bien, reprit-il, qu'on n'écrit pas des lettres semblables, quand on n'a pas la certitude...

—Tais-toi, interrompit Géraud.

Il ajouta après un silence :

—Il est à la maison ?

—Il y était voilà une heure, dit Judaille ; le temps de vous écrire et d'aller vous chercher...

Un grand souffle s'échappa de la gorge de l'avocat.

C'était comme une possibilité de douter. C'était le brin d'herbe auquel la main du noyé se cramponne.

—Donne-moi ton bras, dit-il, et marche !

Ils ne parlèrent plus qu'à la porte de la maison.

A la porte Géraud dit :

—Il a donc une clef ?

—Son ancienne clef, du temps qu'il demeurait chez vous, répliqua Judaille.

Géraud se prit la tête à deux mains.

—Ouvre, ordonna-t-il, et ne fais pas de bruit.

Ils montèrent.

A la porte du carré, Géraud s'arrêta encore... Ce fut pour tâter les battants qui résistaient à son effort.

—Et la clef de celle-ci ? balbutia-t-il.

—C'est madame... répondit Judaille.

Et comme les poings de Géraud se fermaient, il ajouta :

—Vous savez bien qu'on l'a trouvée ce matin.

La tête de Géraud tomba sur sa poitrine comme s'il eût reçu un coup de massue.

Il voulut faire jouer la serrure de sa chambre à coucher.

La clef ballottait dans sa main paralysée. Il ne put trouver le trou et dit à Judaille une seconde fois :

—Ouvre et pas de bruit !

La main où l'on fut heureux a un parfum qui pénètre l'âme. En ce moment, l'odeur du chez-soi frappa Gérrud comme un vertige. Il se reprit à l'épaule de Judaille pour ne point tomber.

—Ma fille et ma femme !... murmura-t-il encore.

Puis, tressaillant de la tête aux pieds :

—Ecoute ! on a fait du bruit.

Géraud passa dans son cabinet de travail. Cette dernière émotion l'avait fouetté ; il marchait droit.

Quand ils furent tous deux dans le cabinet, le bruit devint plus distinct : c'était une croisée qu'on refermait.

—Ils nous ont entendu ouvrir la porte de la rue, dit Judaille qui allumait la lampe.

—Tais-toi ! ordonna Géraud ; écoute.

—Le silence était dans la maison ; le bruit ne se renouvela plus.

Le regard de Géraud rencontra les deux pistolets qui étaient sur la cheminée. Il détourna les yeux, mais ses cheveux avaient remué sur son crâne.

Il se dirigea vers le seuil du salon d'un pas lent et ferme. Judaille voulut le suivre, De la main il lui fit impérieusement signe de rester.

Il entra dans le salon et ferma la porte derrière lui. La pendule du salon sonna la demie après minuit. La ville dormait. Le dehors était muet comme le dedans.

De l'autre côté de la porte, Judaille collait son oreille à la serrure et tenait à deux main son cœur défaillant.

Il pensait :

—J'ai un goût de mort ! Cet homme là n'a pas besoin de pistolet pour tuer.

Il entendit bien que Géraud traversait le salon et entrait dans la salle à manger, ce fut tout.

Dans la salle à manger, nous le savons, il y avait un lit de sangle pour Micham. Michan était à son poste et ronflait à cœur joie.

Une lueur passait sous la porte de Clémence. Ce n'était pas par là que Géraud voulait commencer, mais la lueur l'attira. Il quitta la ligne qui l'aurait conduit droit à la chambre à coucher de sa femme et alla mettre son oreille à la serrure de la jeune fille.

Il avait, à cette heure, l'esprit extraordinairement lucide et présent. Cela arrive par crises dans les plus mortelles tempêtes de l'âme. Il se repliait sur lui-même ; il trouvait au fond de sa conscience un jugement sur ce sain. Mais sa tête était pleine de déchirements physiques, et son cœur, serré dans un étau, avait des angoisses comme pour mourir.

Les dames se couchaient vers dix heures, c'était la règle. Elles auraient dû être couchées depuis deux heures et demie.

Géraud vit par le trou de la serrure et Clémence, tout habillée, qui était à genoux, la tête sur la courte-pointe de son lit. Le lit n'avait pas été défait.

—Elle prie ? dit-il en lui même.

Ce mot montait insulter Dieu comme un blasphème.

Géraud ne prononça que ce mot. Sa conviction était faite profondément, irrévocablement.

Il étreignit sa poitrine pour en arracher son souble prisonnier. Ses tempes battaient et de grands murmures étaient autour de ses oreilles. Il avait peur de mourir avant d'avoir puni.

Comme il allait quitter son poste d'observation, Clémence se releva. Son visage ingénu et charmant parut en pleine lumière. Géraud se recula, tremblant d'horreur et de douleur.

En traversant la salle à manger pour gagner la porte de sa femme, il pensait :

—Le cœur est prophète ; je haïssais déjà cet homme.

Il y avait aussi de la lumière dans la chambre de Marguerite ; mais Géraud ne mit point son œil à la serrure : il n'avait plus besoin d'épier. Il ouvrit la porte brusquement et se trouva en face de sa femme, qui était tout habilée, debout au chevet de son lit intact et dans l'attitude d'une personne qui écoute.

Une pâleur foncée couvrait son visage ; la pâleur des grandes tragédies de famille.

Ses yeux ne se baissèrent point devant le premier regard de Géraud. Il vit bien qu'elle l'examinait ; il n'y avait pas de surprise : Marguerite attendait.

Dans la minute qui précède toute situation extrême, on a le rêve de cette même situation. Géraud avait vu sa femme à ses pieds ; il ne la comprenait plus qu'agenouillée.

Marguerite debout était pour lui l'effronterie dans le crime. Il eut comme une poignante joie à ressentir en lui-même la première atteinte du dégoût.

Cet espoir traversa son cerveau comme un éclair : Je ne l'aimerai plus

Et jugez quelles délices l'idée du néant peut présenter aux damnés dans l'enfer !

Ces choses se racontent lentement. La plume ne peut suivre la foudre. Les secondes ici valent des heures.

—Comme vous êtes défait, Vincent ! dit Marguerite.

Ce n'était pas pour donner le change, non, Géraud n'eût pas été plus défait pour mourir.

Il ne répondit point.

Un bruit sourd se fit dans le grand silence, La maison eut une commotion légère. Le cercle qui était autour des paupières de Marguerite se creusa.

—On entend bien d'ici la porte de la rue, dit Géraud dont l'œil brûla ; je comprends maintenant pourquoi il ne m'a pas attendu.

—Vincent ! Vincent ! s'écria Marguerite en s'élançant vers lui, j'aurais dû parler plus tôt !

—Afin de m'empêcher d'entendre ! répliqua Géraud avec un rire sanglant.

—Vincent, vous vous trompez ! Vincent, je t'aime, et tu vas tuer notre bonheur !

Il la repoussa si violemment qu'elle alla tomber sur son lit.

En même temps il recula.

Ils furent séparés par toute la largeur de la chambre.

—C'est malgré moi, dit-il. N'ayez pas peur, je ne vous ferai pas de mal.

—Vincent ! mon mari ! sanglota la pauvre femme : au nom de Dieu...

—J'ai vu ma fille en prière, et je ne crois plus à Dieu ! prononça durement l'avocat.

—Ta fille ! balbutia Marguerite, car le poignard en se retournant dans la plaie peut arracher des élancements imprévus à la plus cruelle blessure. Votre fille ! Vincent ! ma pauvre Clémence chérie ! soupçonnez vous aussi Clémence ?

—Un ange ! dit Géraud dont chaque parole prononcée déchirait la gorge comme vous !

—Ecoutez ! écoutez ! s'écria Marguerite, belle comme la vérité martyre, dans ses grands cheveux épars ; on a mis un baillon sur ma bouche... Je suis innocente... Ta fille est pure comme sa prière.

Pendant qu'elle parlait, Géraud saisit brusquement l'espagnolette de la croisée dont les deux châssis s'ouvrent avec fracas.

La fenêtre donnait sur une petite cour intérieure faisant suite à l'allée qui menait à la rue.

A la barre, un drap de lit tordu était attaché et pendait jusque sur le pavé de la cour.

Marguerite joignit ses mains défaillantes. Les paroles lui manquaient. Elle ne pouvait que répéter :

—Ecoute-moi, écoute-moi !

Géraud répoussa les ballants de la croisée et se dirigea vers la porte.

NOUVEAUTES POUR MESSIEURS

VENANT D'ARRIVER :

Camisoles en Laine d'Agneau Ecossais.
Tweeds Ecossais.
" Canadiens.
Caleçons.
Tissus en Diagonal noir et de Fantaisie.
Cols et Poignets derniers goûts.
Mouchoirs, Foulards, Cravates en Soie.

Essayez nos Chemises Blanches de 75 cents.

CHEMISES FAITES A ORDRE.

Habits d'hommes faits le plus court delai.

A. W. Leitch,
RUE LA FABRIQUE.
16 oct 1883

A L'ENSEIGNE DU LOUP.

GRAND LOT
— DE —
Peaux de Buffles
850 PEAUX DU NORD-OUEST
— ET —
2,000 Casques,
A VENDRE
EN GROS ET EN DETAIL.
Alf. L. G. Dugal,
15, RUE NOTRE-DAME, Basse-Ville
18 oct 1883.—2m-E-8j-C 257

Madame A. Donaldson
MODISTE.

Informe respectueusement ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'elle est de retour de son voyage a New-York et Boston où elle a visité les plus grands établissements de mode et qu'elle est maintenant prête à recevoir les ordres que l'on voudra bien lui confier.

Toutes les commandes seront exécutées sous le plus court delai et dans tous les derniers goûts.

No 42, rue de la Couronne, St-Roch.
12 oct 1883.—1s. 243

Lampes, Verreries, Fanaux.
PORTLAND KEROSINE
— ET —
Huile de Charbon.

Le soussigné offre aux marchands en général un grand assortiment de Lampes, Brûleurs, Cheminées, Tombleurs, Gobelets, Verres à vin, Carafes à liqueurs, à l'eau et cristal de tout genre pour cadeaux.

Prix réduits

A. E. VALLERAND,
67, rue Dalhousie.
12 oct. 1883.—E & C. 244.

Espoir aux Pulmonaires

Nous publions ci-dessous une lettre du Rev Dr Hill recteur de l'église St-Paul, Halifax

QUI SUFFIT A PROUVER QUE LA
PHOSPHOLEINE DE EAGAR

est un remède d'une valeur plus qu'ordinaire pour la guérison de la CONSOMPTION et autres maladies de dépérissement :

(COPIE)

Halifax, N. E., 25 juin 1883.

M. F. Eagar, Ecr,

Cher Monsieur,—Je pense que je vous dois de répéter publiquement ce que j'ai dit, très souvent, mais privément, c'est-à-dire que je crois fermement que votre PHOSPHOLÉINE a été le seul agent qui ait ramené à la santé un de mes proches parents. Le malade était en apparence dans les dernières phases de la consomption, mais avec le concours de médecins intelligents, votre PHOSPHOLÉINE fut essayée et, je suis heureux de le dire, avec des résultats que je n'anticipais certainement pas. Mon ami jouit aujourd'hui d'une excellente santé.

Votre très obéissant
GEORGE W. HILL, D. C. L.
Recteur de l'église St. Paul.

En vente chez tous les droguistes.—25 et 75 cts la bouteille.

Dépôt chez Dr Ed. Morin & Cie.

Il n'est pas de dîner complet sans un dessert fait au moyen du

Vin de Presure de Eagar,

DESSERT DÉLICAT, DÉLICIEUX ET HYGIÉNIQUE,

Qui tout en plaisant au goût, aide aux organes digestifs.

On cite bon nombre de cas de dyspepsie qui ont été guéris par le VIN DE PRESURE DE RENNETT. Allez chez votre pharmacien et demandez-lui une circulaire descriptive.

Dépôt chez Dr Ed. Morin & Cie.
Prix, 25 centins la bouteille.
13 oct. 1883.

Huitres Fraiches
DE BALTIMORE,
REÇUES TOUS LES MATINS,
25 cts la pinte.

PATATES SUCRÉES—4 lbs pour 25 cts.

RAISIN DE SERRE CHAUDE,
25 cts la livre.

Assortiment général de Fruits de premier choix

Charcuterie Francaise.

Saucisses, Saucissons, Têtes fromagées, jambons roulés, Langues fumées, Jambons, Bacon, etc.

Fleurs, Bouquets, Couronnes, etc, etc, etc,

Agent pour le colonel Rhodes.

☞ *On correspond par le Téléphone.*

E. ROUMILHAC,
12, rue St-Jean, Haute-Ville.
10 oct 1883—15j

CANADA :
PROVINCE DE QUÉBEC, *District de Québec.* } Dans la *Cour de Circuit.*

No 2066.

WILLIAM ELLIS, Demandeur,
vs.
THOMAS MURPHY, Défendeur,
et
THOMAS MURPHY, Opposant.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les meubles et effets du défendeur consistant en table, horloge, chevaux, waggons etc, etc, saisis en cette cause, seront vendus en vertu d'un bref de *Venditioni Exponas*, émané en cette cause SAMEDI le VINGT-SEPTIEME jour d'OCTOBRE courant, à dix heures avant midi, sur le marché Montcalm de la cité de Québec.

Québec, 16 octobre 1883.

J. A. TAPIN,
H. C. S.
17 oct 1883.—4f. 255

DEMANDE.

On demande immédiatement UNE BONNE MODISTE pour les chapeaux.

S'adresser à Mme A. DONALDSON,
42, rue de la Couronne.
15 oct 1883.—3fp. 249

FEUILLETON DE *L'ÉVÉNEMENT*.

8

TIMOLÉON POLAC.

Suite.

—Depuis combien de mois monsieur nous a-t-il fait l'honneur d'être notre locataire ?

—La vie passe si vite qu'on a pas le temps de faire des calculs oiseux.

—Puisque monsieur n'a pas daigné s'occuper de ce détail, je lui apprendrai que voilà 33 mois qu'il honore la maison de sa résidence... Or 33 mois à 30 francs font 900 fr.

La faim qui grondait au fond des entrailles de Timoléon le fit descendre de cette dignité du haut de laquelle il dominait le portier.

—Mais alors, mon cher Calichon, il me revient encore dix francs.

—C'est la vérité. Seulement, pour ports de lettres, menues fournitures et frais divers, je me suis fait une véritable fête d'avancer pour monsieur la somme de 9 franc et dix-huit sous... Reste donc à toucher la dite somme de deux sous, dont je viens d'opérer le versement entre le mains de monsieur.

Cela dit, le portier exécuta une courbette respectueuse, qu'il fit suivre de cette requête :

—Je n'ai plus qu'à me recommander à la générosité de monsieur.

—Tiens, prends tout, vorace et disparait au plus vite pour ne pas me laisser le temps de me repentir de ma prodigalité, dit Timoléon, qui, après lui avoir mis les deux sous dans la main, le poussa par les épaules sur le carré et referma la porte.

Bokel avait assisté, tout heureux de son résultat, à cette scène où, comme dans la fable de la laitière et le pot au lait, Polac venait de voir tous ses beaux projets renversés.

Le seul regret que sa déconvenue inspira au jeune homme fut loin d'être dicté par l'égoïsme.

—Pauvre Dumouchet ! s'écria-t-il en songeant à celui qu'il aurait voulu secourir.

Puis, se mettant à rire :

—Voilà le plantureux déjeuner, que je complais m'offrir, vite digéré, ajouta-t il

—Bah ! bah ! fit Bokel en appuyant sur les mots, nous n'en dînerons que mieux

—Nous ? répéta Polac.

—Sans doute. Nous... car je compte bien, monsieur Polac, que vous me ferez l'honneur d'accepter le dîner que ma fille a fait préparer à votre intention.

Nous l'avons dit, Timoléon était un garçon qui savait fort bien que tout effet a sa cause ; que rien ici-bas ne s'obtient gratis. Fort persuadé que, tôt ou tard, il lui faudrait compter avec son ex-farouche créancier, il obéissait, pour la circonstance, au précepte proverbial : " Mieux vaut tenir que courir." Ce fut donc sans la moindre surprise qu'il répondit :

—Pui que ce diner est préparé à mon intention, je serais un ruste de refuser, mon cher bienfaiteur... Vous permettez que je vous appelle mon bienfaiteur, n'est-ce pas ?

—Oui, oui, en attendant mieux répondit Bokel d'un petit ton malin et avec un amical regard en coulisse.

Avant que Timoléon pût lui demander l'explication de sa phrase, il avait gagné la porte en disant :

—J'ai une petite course fort pressée à faire dans le quartier... Avant une heure je reviendrai vous prendre.

Sur le seuil de la chambre, il se retourna et, avec la même voix et le même regard tendre, il répéta :

—En attendant mieux, beaucoup mieux, mon cher Timoléon.

Et il disparut aux yeux du jeune homme, qui, pour tuer le temps jusqu'à son retour, se creusa la tête à chercher le motif de la conduite du tailleur à son égard et finit par arriver à cette conclusion :

Il veut probablement me charger d'assassiner quelqu'on.

IV

Cependant Bokel était arrivé sur le trottoir et s'était mis à descendre la rue à pas comptés, en examinant, à droite et à gauche, les maisons qu'il dépassait.

—C'est ici ! murmura-t-il en suspendant sa marche, voici le rôtisseur dont m'a parlé Polac.

En homme qui combine son plan, il demeura, un moment, pensif devant l'amas de volailles entassées sur des plats dans la montre Cette médi ation pouvait si bien se prendre pour l'extase d'un gourmand qui flairait à pleines narines l'odorat fumet des marchandises, que le rôtisseur quitta le coin de l'âtre flamboyant d'où il surveillait quatre broches bien garnies, pour accourir sur le pas de la porte.

—Dindons, poulets, canards, pigeons, toutes pièces de premier choix et de dernière fraicheur, débuta-t il d'un voix engageante.

Bokel devait avoir trouvé son plan, car, aussitôt, il répondit par un petit salut approbateur et entra dans la boutique.

—Que désire monsieur ? un beau poulet sans doute ? Voici son affaire, reprit le rôtisseur en offrant, comme de raison une volaille qui exigeait une prompte vente tant elle était à deux doigts d'être gâtée.

D'un geste de main Bokel arrêta le zèle du boutiquier.

Pas pour le moment, dit-il je ne désire que de simples renseignements.

—Sur quoi ? sur quoi ? demanda le rôtisseur d'une voix qui avait perdu tout à coup son aménité.

—Sur un locataire qui habite votre maison... Un nommé Dumouchet.

De prévenante qu'elle avait au début, la mine du rôtisseur était devenue un peu moins souriante quand Boke avait refusé l'achat de la volaille Ce fut bien pis après la demande des renseignements. Elle tourna au menaçant.

L'œil s'alluma, les oreilles se teintèrent de rouge, et l'énorme moustache qui s'étalait entre le nez, dont le bout devint blanc, et la bouche, dont les dents grincèrent, hérissa tous ses poils aussi raides que les piquants d'un porc-épic. En même temps une voix rauque prononça ces mots, qui ne formaient pas précisément une réponse à la demande :

—Toi, plein de soupe, je te conseille de détaller au plus vite, si tu ne tiens pas à ce que je te fasse asseoir dans ma lechefrite, dont la graisse est bouillaute... Foi de Bizot ! ex-sergent de la garde-impériale, tu peux compter là-dessus, si, dans trois secondes, tu ne m'a pas débarrassé de ta face de mouchard.

C'était, catégorique, peu rassurant, et rôtisseur était un gaillard de taille à exécuter son programme.

Bokel, pourtant, ne broncha pas plus que si l'autre eût parlé de le couronner de fleurs.

Et voici pourquoi :

En France, a t-on dit assez justement tout finit par des chansons. C'est donc par des chansons de l'époque que nous allons essayer d'exprimer les diverses nuances du plaistr que causait, à si peu de distance de leur Restauration, le retour des Bourbons : "*Ramené par l'amour de notre peuple* ", avait d'abord dit Louis XVIII, avant de s'asseoir sur ce trône que quinze jours plus tard, il prétendait *tenir de Dieu et de ses ancêtres*. Or, cet amour, nous le répétons, avait ses degrés.

On comptait, en première ligne, les fanatiques qui chantaient à l'heure cette cantate :

Monarque, ami de l'olivier,
Toi, que le ciel dans sa clémence,
Voyant les larmes de la France,
Envoya pour les essuyer... etc.

Ceux-là étaient les satifaits, tous gens bien placés, à même le râtelier du budget. Leurs cantiques partaient d'un estomac repu et leur adoration s'entourait de toutes les formes sous lesquelles on avait reproduit les august s traits du monarque, ami de l'olivier. D'aucuns, même, portaient son portrait en bouton de culotte.

Après ces sectaires, arrivaient les expectants. On leur avait fait des promesses qu'on avait pas encore réalisées. Aussi avaient-ils piqué leur amour avec une épingle sur un bouchon pour qu'il ne défraichit pas les ailes, et ils attendaient pour le reprendre que la manne tombât sur eux. C'étaient les sondeurs, les " Faudrait voir à voir ". Ils avaient été forts chauds, mais peu à peu, ils s'attiédissaient en chantant, avec prudence pourtant, certains couplets, demi-hargneux, dont le refrain était :

Laissons *folâtrer* le mouton.

Venaient ensuite les blagueurs, moitié figues et moitié raisins. Pas encore ennemis, mais bien près de l'être. Riant pour ne pas avoir à se fâcher. A propos du déluge de médailles, portraits bustes statuettes qui reproduisaient la face de l'ami de l'olivier, ce clan-là chantonnait :

En bois, en ébène, en albâtre.
On l'offre sans cesse à nos yeux.
Il est déjà pas mal *en plâtre* ;
En terre il serait beaucoup mieux.

Enfin arrivaient ceux qui aimaient le monarque d'une façon... féroce, à peu près comme le crocodile ou le requin aime l'homme. Ces derniers, donnant pour sujet à leur muse l'embompoint royal, chantaient entre leurs dents :

Qu'on ferait de bonnes saucisses,
Avec un cochon aussi gras !
L'éléphant, jaloux de ses cuisses,
Dit : Je ne suis qu'un échalas !
Et de rage il pleure tout bas.

A Continuer.

AUX FAMILLES.

Magasin de Provisions, Epiceries, Vins, Liqueurs, etc.

N° 319, RUE SAINT-JOSEPH

Vis-à-vis l'église de la Congrégation Saint-Roch.

L. P. Pelletier & Frere

Faisant le commerce dans cette ligne d'affaires depuis plusieurs années, se font un devoir aujourd'hui, d'adresser leurs remerciements les plus sincères à leurs nombreux clients.

Les soussignés profitent de cette circonstance pour informer leurs amis et toutes les familles en général, tant de la ville que de la campagne, qu'ils possèdent un magasin des mieux approvisionnés. Tout y est de premier choix : Epiceries, provisions, conserves alimentaires, thés dans tous les prix, jusqu'à 12 cts la livre, cafés de première marque ; liqueurs spiritueuses et de tempérance les plus délicieuses, sucres blancs, cassonades et raffinés, dans tous les prix les plus réduits. En un mot tous les articles qui entre dans cette branche de commerce.

Enfin les soussignés ont l'honneur de solliciter les familles de bien vouloir les honorer d'une visite pour s'assurer par elles-mêmes des avantages qu'elles peuvent trouver en se procurant leurs provisions et leurs épiceries dans cet établissement.

L. P. PELLETIER & FRERE,
Marchands-Epiciers

3 oct 1883—3m 216

Automne, 1883.

NOS MARCHANDISES
D'AUTOMNE

SONT MAINTENANT TOUTES EN MAGASIN :

Drap-Castor, Brun Olive et Noir.

Serge Noire et Brune, pour Pardessus.

Très nouveaux Etoffes pour Ulster.

Toute commande donnée à notre maison reçoit une attention personnelle.

DEUX TAILLEURS HABILES SONT A L'ETABLISSEMET.

A. P. CARON,

11-13, Rue Notre-Dame,
BASSE-VILLE.

N. B.—Nous vendons nos couvertes blanches à une petite avance sur le prix.

15 sept 1883

NOUVEAUTÉS CANADIENNES

D'AUTOMNE,

— CHEZ —

Davidson & Horan,

172, Rue ST-JEAN

— ET —

5, Rue de la Traverse, Levis

Nous venons justement d'étaler un assortiment de Tweeds Canadiens des plus considérables et du meilleur marché que nous ayons jamais offert à nos pratiques et au public, dans les prix de 65 cts à $1.50 la verge. Nous sollicitons une visite d'inspection.

Nous avons aussi ouvert une caisse de Flanelles grises, barrées et carreautées de première qualité.

3 sept. 1883.

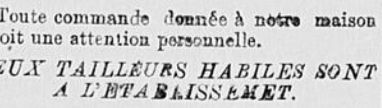

AVIS.

A partir du 8 Octobre le vapeur *Brothers* laissera Québec deux fois par semaine, les Mardis et Samedis, et laissera Ste-Anne les Lundis et Vendredis.

Dimanche, 14 Octobre, si le temps le permet, le vapeur fera encore un pélerinage à Ste-Anne. Le départ du quai Champlain à 7 hrs A. M.

Capt. ELZ. FORTIER.

9 oct 1883.

GALLIEN & PRINCE

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicite

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

sont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre connaissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal, dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La Maison Gallien & Prince recevra toutes lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra ou les réexpédiera aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique comme **Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Pâtes et Conserves, Chocolat, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfèvrerie, Ustensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.**

Suite ne sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur couverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante

La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

HUILE du Doct^r DUCOUX

HUILE DE FOIE DE MORUE

Iodo-Ferrée au Quinquina et aux Écorces d'Oranges Amères

Ce précieux médicament, fruit des longs travaux et des persévérantes études du Docteur **DUCOUX**, réunit sous une seule forme l'**Huile de Foie de Morue**, le **Fer**, le **Quinquina**, et le **Sirop d'Ecorces d'Oranges Amères.**

Les éléments qui entrent dans la composition de ce produit expliquent suffisamment son immense succès et l'augmentation constante de sa consommation prouve on ne peut mieux qu'il est pourvu de toutes les qualités nécessaires pour guérir l'*Anémie*, la *Chlorose*, les *Maladies de Poitrine*, les *Bronchites*, *Rhumes*, *Catharres*, la *Phthisie* et toutes les *Affections Scrofuleuses*.

Les Médecins les plus éminents recommandent tout particulièrement ce médicament, d'une odeur agréable, sans mauvais goût et dont l'usage est facile, économique.

Dépôt général à Paris : Dr DUCOUX, 209, rue St-Denis

[illegible]

DEPOT CHEZ LE Dr. ED. MORIN & Cie, 314 RUE ST.-JEAN

Le FER BRAVAIS est un des ferrugineux les plus énergiques, puisque quelques gouttes par jour suffisent pour ramener la santé en très peu de temps.

Le FER BRAVAIS ne produit ni *crampes*, ni *fatigue de l'estomac*, ni *diarrhées*, ni *constipation*.

Le FER BRAVAIS n'a aucune saveur, ni odeur et n'en communique aucune au vin, à l'eau ni à tout autre liquide dans lequel il peut être pris.

Le FER BRAVAIS est le moins cher des ferrugineux puisqu'un flacon entier dure un mois à six semaines; le traitement revient donc à 15 centimes par jour.

Le FER BRAVAIS *ne noircit jamais les dents.*

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon.

Dépôt à QUÉBEC: **Dr E. MORIN & Cie**
ET PRINCIPALES PHARMACIES

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt général: Dr Ed. Morin & Cie., Rue St-Jean.

BUREAU DE L'INGENIEUR DE LA CITÉ.

Québec, 17 Oct. 1883.

PAYEZ VOS TAXES.

AVIS est par le présent donné que si les Taxes de l'année courante ne sont pas payées sans délai, les comptes seront remis à la Cour du Recorder pour être collectés.

Tous comptes dus pour trottoirs seront également remis à la Cour du Recorder s'ils ne sont payés de suite.

C. J. L.-LAFRANCE,
Trésorier de la Cité.

NOUVEAU SALON DE BARBIER-COIFFEUR.

M. ALPHONSE LÉGARÉ a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un salon de barbier au No 15, rue Des Jardins. Ayant pratiqué pendant plusieurs années dans les maisons les plus en renom de Québec, il possède une expérience qui donnera satisfaction à toutes les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. Une visite est sollicitée du public et de ses amis qui seront reçus avec politesse et reconnaissance pour l'encouragement qu'on voudra bien lui accorder.

ALPHONSE LÉGARÉ,
Barbier-Coiffeur,
No 15, rue Des Jardins, Haute-Ville,
Québec.

11 oct 1883—15j 240

Bureau de l'Ingénieur de la Cité.
HOTEL-DE-VILLE,
Québec, 10 Oct 1883.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées endossées " Soumission pour changements à la station du feu No 1 " et adressées au soussigné seront reçues d'HUI à LUNDI le 22 du courant à 4 heures P. M

Suivant les plans et devis que l'on peut voir à ce bureau.

Chaque soumission renfermera le reçu du Trésorier de la Cité pour une somme de $40 00 qui seront confisquées contre qui, le cas échéant, refuserait de signer le contrat.

Chaque soumission sera faite sur un blanc que l'on se procurera du soussigné et sera revêtue des signatures de deux personnes solvables voulant se porter garantes pour l'exécution du contrat.

La Corporation ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

L'entrepreneur paiera au notaire le coût de rédiger le contrat et en fournira une copie certifiée pour la Corporation

CHS. BAILLAIRGÉ,
Ing de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC

LISTE DES JURÉS.

Bureau du Greffier de la Cité.
Québec, 29 septembre 1883.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 46e Vict. chap. 16, une assemblée spéciale du Conseil de-Ville de la cité de Québec sera convoquée pour MARDI, le TRENTIEME jour d'OCTOBRE prochain à SEPT heures du SOIR au lieu ordinaire où viennent les séances du dit Conseil, à laquelle assemblée le soussigné soumettra un extrait du Rôle de Cotisation et d'évaluation en force pour l'année 1883-84 dans cette Cité, contenant les noms de toutes les personnes inscrites sur ce Rôle qui sont domiciliées dans la dite cité et qui remplissent respectivement les conditions exigées pour être Grands et Petits Jurés, pour être alors examiné, corrigé et approuvé par le dit Conseil avant d'être délivré au shérif du district de Québec, le tout conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus cité.

Par ordre,

L. A. CANNON,
Greffier de la C

CORPORATION DE QUEBEC.

HOTEL-DE-VILLE,
Québec, 10e octobre 1883.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, par résolution du Conseil de Ville en date du 9e Octobre 1883, une troisième pesée du charbon a été fixée sur le marché du Palais (ancien parc à bois) en vertu du règlement 263, et que M George Lemelin a été nommé gardien de la dite pesée.

L. A. CANNON,
Greffier de la

LA FIN D'UNE VENDETTA.

Tout le monde sait ce que veut dire le mot *vendetta* en Corse. C'est la guerre jurée entre deux familles, guerre se perpétuant de génération en génération, et durant parfois plus d'un siècle. Dernièrement, nous avons raconté les péripéties sanglantes d'une de ces divisions. Celle là avait la politique pour cause, et malheureusement, avec une cause pareille, la haine est sans réconciliation possible. Mais quand la vendetta a une autre cause, la paix peut se faire. Alors, c'est un acte solennel, c'est un traité comme en signent les souverains. On va en juger par celui qui vient de rapprocher deux familles en vendetta depuis longtemps.

L'acte est intitulé :

Conclusion de la paix entre les familles Pietri et Nicoli, de San-Gavino, canton de Lévie.

Le document commence en ces termes, qui ne manquent pas de grandeur et ont une allure chevaleresque :

" Ecoutant les sages conseils d'un parent et d'un ami commun, M. Jacques-Alphonse de Peretti, ancien maire de Lévie ; pleins de regret sincère des malheurs causés à leurs deux infortunées familles par la longue et sanglante inimitié qui les divise; convaincus et profondement désolés, avec tout le répentir du cœur, que les perfides insinuations, les impostures, les faux rapports des malveillants ont occasionné la rupture de leur première paix et ont provoqué encore un autre malheur si déplorable ; promettant fermement et sans arrière-pensée de se dépouiller de toutes les rancunes et de ne plus se laisser égarer ; voulant prévenir des malheurs passés en comprenant enfin qu'il est de l'intérêt des deux familles de conclure une paix franche, loyale et durable, les Pietri et les Nicoli de San-Gavino ont déclaré à M. Jacques-Alphonse de Peretti que si, par ses bons offices, la paix nécessaire aux deux familles pouvait être conclue, ils lui en seraient éternellement reconnaissants et lui ont affirmé sur leur honneur qu'il pouvait se porter garant de leur bonne foi, qu'ils étaient d'ailleurs prêts à faire en l'église de San Gavino le service public et solennel d'observer religieusement la paix conclue et, au besoin de se prêter mutuellement aide et assistance. "

L'acte constate ensuite que les deux familles se sont rendues le 11 septembre 1883 dans l'église de San-Gavino et y ont prononcé le serment suivant en présence de leurs amis respectifs, d'une assistance nombreuse et de leur bienfaisant médiateur, M. Jacques-Alphonse de Peretti, parent et ami commun :

" Sur le Christ ici exposé, devant Dieu et devant les hommes, sur notre foi de chrétien et sur notre honneur de Corse, nous jurons à partir de ce jour de déposer les armes, de renoncer à toute idée de vengeance, de vivre en paix comme nous aurions dû toujours le faire, déclarant impie et indigne du nom de Corse et à jamaie rejeté de notre famille celui d'entre nous, s'il pouvait s'en trouver un seul, ce qu'à Dieu ne plaise, coupable de manquer à la foi jurée, le maudissant dans sa personne et dans sa postérité, et nous engageant à le livrer nous-mêmes à la justice. "

Ce serment prêté, continue l'acte, M. Jacques-Alphonse de Peretti a fait connaître à l'assistance que, avant de convoquer les familles Pietri et Nicoli en l'église de San-Gavino, afin d'y donner un traité de paix la consécration d'un serment public et solennel, il a reçu des Nicoli la promesse formelle que Jean-Baptiste Nicoli et don Jacques Nicoli, actuellement au makis, se constitueraient prisonniers, condition *sine quà non* de la conclusion de la paix, et accepté par les susdits Nicoli prévenus, que les Nicoli présents ont, confirmé sur la demande de M. Alphonse-Jacques de Peretti. Il a ensuite déclaré que les familles Pietri et Nicoli sont convenues de s'en rapporter à lui pour la manière et la date de la constitution.

Les Pietri et les Nicoli se sont alors donné le baiser de paix en se souhaitant la paix et l'union la plus parfaite. Et de tout il a été dressé en triple original le présent procès-verbal, lu à l'assistance avant de se séparer, pour être, par les soins de M. Jacques-Alphonse de Peretti, transmis aux différents journaux du département, afin que la Corse entière soit témoin des engagements pris aujourd'hui par les familles Pietri et Nicoli de San-Gavino.

Suivent les signatures des Piétri, des Nicoli et de leurs amis.

Plusieurs discours ont été prononcés à l'occasion de la signature de ce traité de paix.

Quand verrons-nous pareil traité conclu à la Chambre ou au Sénat entre adversaires politiques ?

VARIETES.

Un employé de l'Institut, en se rendant à son bureau, a l'habitude de donner un sou à un des mendiants du pont des Arts.

Dernièrement, il s'aperçoit qu'il manque de monnaie et passe sans déposer son offrande.

Le lendemain, il donna son sou habituel.

—Pardon, fait le mendiant, vous me devez un sou d'hier.

—

Un homme-squelette, pesant trente trois livre, est visible en ce moment dans une baraque de la foire de Perrache, à Lyon

L'autre jour, un spectateur lui demanda des détails sur son existence.

—Avez-vous une profession ?

—Je suis homme de lettres, répondit le squelette...J'ai exercé pendant vingt ans...et vous voyez que je n'ai pas perdu mon temps !...

—

Quelqu'un a eu la curiosité de faire une petite étude sur les goûts des jeunes filles, dans le grand monde aux différentes âges de la vie.

A l'âge de dix-huit ans, c'est un prince qu'il leur faut ; à vingt, un marquis ; à vingt-deux, un gouverneur ; à vingt-quatre, un ministre ; à vingt-six ans, au moins un avocat ou un notaire ; à ving huit, un seigneur ; à trente, n'importe qui ; à trente-deux, n'importe quoi.

Sous toutes réserves.

—

Petite scène conjugale :

Monsieur et madame sont au lit depuis longtemps ; mais, madame, très fatigué, essaye vainement de dormir, car son impitoyable mari s'achève à une lecture pleine d'attraits sans doute.

—Enfin, mon ami, s'écria-t-elle, à bout de patience, tu ne veux donc pas me laisser dormir ? La lumière me tient éveillée.

—Voyons, ma bichette chérie, laisse-moi lire encore une page ou deux...

—Eh bien ! lis, si tu veux ; mais éteins la bougie ! !

—

Encore les domestiques :

Mme de X... sermonne sa cuisinière Victoire :

—Je vous défends, vous m'entendez bien, de recevoir des hommes dans votre cuisine. Il en vient tous les jours trois ou quatre : un garçon épicier, un dragon, un ébéniste, un artilleur !...

—Mais, madame, c'est pour le bon motif !... Ils m'épouseront !...

—

A la mairie.

Un gros petit homme pansu, ventru, ayant l'aspect d'une gourde, entre dans la salle des mariages tenant à son bras une grande fille, maigre, efflanquée, longue comme une perche et penchée comme la tour de Pise.

—Oh ! la, la ! s'écrie un gamin qui passe, un mariage d'inclinaison !

—

A table d'hôte dans un hôtel de Boulogne-sur-Mer :

—Elle est jolie votre langue française, dit un clergyman à un baigneur parisien Ainsi vous n'avez qu'un verbe pour exprimer votre passion pour les humains et les objets ; vous dites ; " J'aime Virginie et j'aime la tête de veau ", tandis que nous avons " like „ et "love".

--Allons donc, quand on sait sa langue, cette distinction ne nous gêne guère. Ainsi moi je dis : " J'aime Virginie, mais je préfère la tête de veau. "

Shocking !

Perte et Gain.

CHAPITRE I.

" J'ai été pris il y a un an
De fièvre bilieuse."

" Mon médecin me déclara guéri, mais je tombai malade de nouveau, avec des douleurs terribles dans le dos et les côtés, et je devins tellement mal que
Je ne pouvais pas remuer
Je dépéris !
De 228 lbs je tombai à 120 ! Je m'étais soigné pour le foie, mais sans résultat. Je commençai à faire usage des Amers de Houblon. L'appétit me revint aucsitôt, les douleurs me laissèrent, tout mon système sembla s'améliorer comme par magie, et après l'emploi de plusieurs bouteilles, je ne suis pas seulement aussi sain qu'un souverain, mais je pèse plus qu'auparavant.
Je dois la vie aux Amers de Houblon."

Dublin, 6 juin '81. R. FITZPATRICK.

CHAPITRE II.

" Malden, Mass, 1er fév. '80. Messieurs.—

" Je souffrais de maux de tête."

Névralgie, dérangement sexuel, pendant des années, de la manière la plus terrible.

Aucune médecine ou docteur purent ne faire de bien ou me guérir jusqu'à ce que je fis usage des Amers de Houblon.

" La première bouteille
Me guérit presque ; "

La seconde me rendit aussi bien et aussi forte que lorsque j'étais enfant.

" Et j'ai toujours été de même jusqu'à présent."

Mon mari souffrait depuis vingt ans d'une sérieuse

" Maladie des rognons, du foie et des voies urinaires

" Les premiers médecins de Boston le déclarèrent—

" Incurable ? "

Sept bouteilles de vos Amers le guérirent et je sais que

" La vie de huit personnes " a été sauvée par vos Amers.

Et il y en a un bien plus grand nombre qui s'en servent avec de bons résultats.

UNE CARTE.

A toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscrétions de la jeunesse, de faiblesses nerveuses, de débilité, d'excroissance etc., j'enverrai un remède qui les guérira SANS CHARGE EXTRA. Ce remède célèbre a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, station D., *New-York city.*

Québec, 16 octobre 1882.—

MAISON A VENDRE

Une magnifique maison en briques à trois étages en parfait ordre, de 30 pieds sur 40, divisée en quatre logements, et située rue du Roi Nos 222 224, à vendre à des conditions faciles.

S'adresser à
JOSEPH THIBAULT, peintre,
No 94½, rue des Commissaires.

16 oct 1883—1mp 254

ARTICLES DE NOUVEAUTES
A BON MARCHE.
POUR LES SAISONS DE
L'AUTOMNE ET DE L'HIVER,
CHEZ
S. READ,
44, Cote La Montagne.

J'ai dans le moment à la disposition des acheteurs un assortiment complet de nouveautés que je vends presque au prix coûtant :—

Etoffes à robes dernier goût.
Velveteen simple et frappé de toutes les couleurs.
Châles en laine petits et grands de toutes les couleurs.
Chapeaux et bonnets en feutre et en pluche.
Plumes d'autruche, blanches, noires et de couleurs.
Corsets Coraline, bruns et blancs.
Bas tricotés au moyen de machine, de toutes grandeurs.
Etoffes pardessus, gilets et manteaux
Camisolles en laine
Ainsi qu'une grande variété d'autres articles, le tout à vendre à très bon marché.

N. B. — Manteaux, gilets et pardessus faits à ordre.

S. READ,
44, Cote la Montagne, Quebec.

2 oct 1883—1bj. 214

T T T
LE MAGASIN DE THE
268, RUE ST-JOSEPH, 268

Cet établissement fondé en 1878 est le seul de ce genre à Québec et mérite certainement l'encouragement du public.

M. J. B. ROUSSEAU a toujours en main un assortiment considérable de thé et café des mieux choisis qu'il vend à des prix défiant toute compétition. Tout le monde s'accorde à dire qu'à ce magasin le thé se vend VINGT-CINQ POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

M. J. B. Rousseau, profite de cette occasion pour remercier ses nombreuses pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils lui ont donné, et espère, vu la quantité vraiment prodigieuse de thé qu'il vend donner encore plus de satisfaction au public tant sous le rapport de la qualité que des prix.

Veuillez s'il vous plait ne pas oublier que le seul magasin de thé est à l'enseigne du chinois, 268, rue St-Joseph.

J. B. ROUSSEAU,

☞ Toute personne qui achète à ce magasin reçoit un magnifique présent.

27 sept 1883.—3m3fpsE. Cl 204

(FONDE EN 1867)
J. E. MARTINEAU,
Marchand de Quincaillerie,
EN GROS ET EN DETAIL.
129, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH
(ENSEIGNE DE LA BOUILLOIRE).

Le soussigné se fait un devoir d'adresser aujourd'hui, à ses nombreux clients, sa plus vive reconnaissance et ses plus sincères remerciements pour le patronage vraiment extraordinaire qu'il n'a cessé de recevoir de leur part, surtout depuis l'agrandissement de son poste de commerce en 1881.

Le soussigné, important directement toutes ses marchandises des principales maisons d'Angleterre, d'Ecosse de Belgique, d'Allemagne et des Etats-Unis, ne craint pas de dire que ses prix seront toujours les plus bas du marché.

Assortiment considérable et le plus varié concernant cette ligne tels que : Tôle, Ferblanc, Clous, Vitres, Peintures, Poêles, Outils, Poudre, Fer en barres, Acier, Ressort, Huiles, Ferrures de maisons, Plomb, Coutellerie, etc, etc.

Les marchandises sont expédiées, sur demande, soit à bord des chars, goëlettes ou steamboats sans aucun trouble pour l'acheteur.

Tous les articles, lorsqu'ils ne font pas, sont changés ou repris. L'attention la plus sérieuse est apportée pour remplir toute commande. Les prix très réduits de cette maison sont toujours des plus favorables aux acheteurs.

J. E. MARTINEAU,
129, Rue St-Joseph,

1er oct. 1883.—1m-3fps.-C-E-Cl

GERMAIN LEPINE,
Entrepreneur de Pompes Funebres,
AVEC L'AIDE DE SES DEUX FILS,
GERMAIN et ELZEAR LEPINE
Nos 139 et 141, Rue St-Valier, St-Roch.

Le soussigné, ayant fait subir d'importantes améliorations à son établissement, profite de cette circonstance pour adresser ses plus sincères remerciements aux nombreuses familles de toutes les classes de la société Québecquoise, de Lévis et des paroisses environnantes, pour le patronage et la confiance bienveillante qu'elles ont cessé de lui accorder depuis la fondation de son établisseement, qui compte plus d'un quart de siècle d'existence.

Le soussigné, par sa longue expérience, a l'avantage de pouvoir organiser avec un éclat des plus solennels toute chambre mortuaire, et toutes funérailles même pour des personnages de la plus haute dignité. Les funérailles des personnes distinguées dont les noms suivent en sont une preuve remarquable : Leurs Grandeurs les archevêques Taschereau et Baillairgeon ; Mgr C. F. Cazeau ; Sir E. Paschal Taché, Sir George E. Cartier, les lieutenants-gouverneurs R. E. Caron et Luc Letellier, Lady Langevin, les Hons. juges A. N. Morin, Meredith, Alleyn et autres, Wm. Duval, écr, fils de l'hon. juge Duval, l'hon. Sénateur Chauveau Gros de Léry, le fils de Son Honneur le Maire de Québec, l'hon. M. F. Langelier, etc, etc.

D'un autre côté le soussigné, par ses prix réduits peut faire des funérailles qu'il serait impossible d'obtenir dans tout autre établissement aux mêmes conditions.

Enfin les plus pauvres comme les plus riches sont certains d'être toujours servis chacun selon ses moyens et chacun selon ses désirs.

GERMAIN LEPINE.

16 sept 1883—15j-C-E.

T. TAYLOR,
MARCHAND-TAILLEUR,
35, Rue St-George,
FAUBOURG ST-JEAN,

A l'honneur d'adresser ses plus sincères remerciements à ses patrons pour l'encouragement qu'ils n'ont cessé de lui accorder et il profite de cette circonstance pour les informer de même que le public en général qu'il tient toujours en magasin des tweeds de première marque, ainsi que draps fins casimir et toute étoffe pour pardessus d'automne et d'hiver, dans tous les prix et d'après les modes les plus recentes.

☞ Aussi, articles de toilette pour messieurs.

26 sept 1883—1m 200

TRESOR
— DES —
NOURRICES et des MERES
— DU —
Dr PICAULT.

C'est en effet un véritable *Trésor* pour les mères. Procure à l'enfant malade un sommeil doux et réparateur. Au contraire des autres remèdes, il *détruit* les causes du mal au lieu de seulement engourdir les douleurs. Sous l'influence du *Trésor des Nourrices et des Mères*, des enfants maigres scrofuleux, rachitiques, ont recouvré une santé vigoureuse.

Détruit les vents, régularise les selles, arrête les vomissements et la diarrhée, facilite la pousse des dents, exempte les enfants des convulsions.

LE TRESOR DES NOURRICES

ne peut faire que du bien aux enfants qui en font usage.

Directions complètes sur la bouteille.—Méfiez-vous des contrefaçons.

En vente chez tous les pharmaciens

Préparé seulement par les propriétaires.

H. Sugden, Evans & Co, Montréal.

29 mai 1883.

DES SOUMISSIONS cachetées endossées " Soumissions pour habillements militaires et approvisionnements des Magasins " adressées au soussigné seront reçues jusqu'à midi,

mercredi le 7 Novembre, 1883.

On peut se procurer des formes imprimées de soumissions, contenant des renseignements complets du Département à Ottawa, et aux Magasins Militaires suivants, où on peut aussi examiner des modèles cachetés de tous les articles, savoir": Le bureau du Magasin Militaire, à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec et St Jean N. B.

Nulle soumission ne sera reçue, si elle n'est faite ainsi sur des formes imprimées.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté d'une Banque Canadienne, au montant de dix pour cent, sur la valeur totale des articles pour lesquels la soumission est faite, qui sera forfait si la partie qui a fait la soumission refuse d'exécuter le contrat à la sommation qui lui en sera faite, ou si elle manque de compléter ce pour quoi elle a soumissionné. Si la sommation n'est pas acceptée le chèque sera rendu.

C. EUG. PANET,
Député du Ministre de la Milice et de la Défense.

Ottawa, 2 octobre, 1883.
13 oct. 1883.—10f. C.-E. 97.

EUGENE PICHÉ,
SEUL AGENT ET EMBOUTEILLEUR
DE LA BIERE ET PORTER WILLIAMS
— AINSI QUE LA CÉLÈBRE —
LAGER BEER D'OKEEFE.

TOUTES COMMANDES SERVIES A DOMICILE.

S'adresser au Nos 99 et 101, Rue Saint-Paul.

ANNONCES NOUVELLES.

Salle de Musique.—M. E. T. Goodrich
Cercle St-George de Québec.
Vente par encan.—G. R. Grenier & Cie.
Avis.—H. Larochelle.
Payez vos taxes.—C. J. L. Lafrance.
Leçons.—
Vente à l'encan.—J. B. Jacques.
Grand lots de peaux de buffle.—L. A. G. Dugal.
Dans la Cour de Circuit.—J. A. Tapin.
Demandés.
Grand encan.—G. R. Grenier & cie.
Maison a vendre.—Joseph Thibault.
Nouveauté pour Messieurs.—A. W. Leitch.
Encan d'un fonds de banqueroute—G. R. Grenier.
Espoir aux Pulmonaires.—George W. Hille D. C. L.
Nouvelle consignation de beaux meubles—Oct. Lemieux & Cie.

Sommaire des matières.

1ère PAGE.
—Feuilleton littéraire : Bouche de Fer
2me PAGE.
—Timoléon Polac.
3me PAGE.
—La fin d'une vendetta.—Variétés.
6me PAGE.
—Assises de Québec.
7me PAGE.
—Télégraphie Générale.—Dépêches du matin.
8me PAGE.
—Faits divers.—Bulletin Maritime.

Toutes sortes d'impressions exécutées sous le plus court delai et dans les derniers goûts aux ateliers de "L'EVENEMENT," 30, Rue la Fabrique.

QUÉBEC.

VENDREDI, 19 OCTOBRE 1883.

LÉVIS.

Il s'est passé hier à Levis, un incident déplorable sous tous les rapports. A l'assemblée convoquée chez M. Bolduc, dans la Côte du passage, une organisation a fait du tapage et empêché M. Belleau de parler. Des œufs pourris ont été lancés etc.

Nous n'attachons pas à cette scène plus d'importance qu'il ne faut au point de vue du résultat de l'élection. Car jamais nous ne consentirons à croire que l'électorat de Lévis commette la faute qu'un certain nombre semble disposé à faire.

Cette élection n'en saurait être une de parti : c'est une question d'hommes et il n'est pas possible que M. Samson puisse être préféré à M. Belleau.

Si un homme sérieux briguait les suffrages contre M. Belleau, nous comprenons que chacun serait libre de donner ses sympathies à celui des candidats qui représenterait le mieux ses vues. Mais entre les deux candidats actuellement sur les rangs, il n'y a pas à hésiter.

L'*Evénement* n'a d'autre intérêt dans la lutte que l'intérêt de la dignité du comté de Lévis.

M. Belleau n'a pas pour nous de sympathies : au contraire. Mais nous n'en prions pas moins nos amis de lui donner leur appui dans une circonstance où l'honneur du district doit primer toutes les autres considérations.

Bal des citoyens.

Le bal de la Cité de Québec en l'honneur du Marquis de Lorne et de son Altesse Royale la princesse Louise, a lieu ce soir, à la salle de musique. La fête sera digne des Québecquois. Elle aura tout l'éclat possible.

Leurs Excellences doivent faire leur entrée dans la salle du bal à dix heures moins un quart.

Le comité désire que tous les invités et les souscripteurs soient rendus à cette heure là pour présenter leurs derniers hommages à Leurs Excellences.

Les personnes qui assisteront au bal sont priées de faire leur entrée dans la salle du bal à neuf heures et demie précises pour recevoir Son Excellence le Gouverneur Général et Son Altesse Royale la Princesse Louise.

On est requis de présenter les cartes d'admission à la porte.

Les galeries ne seront pas ouvertes au public.

La France et la Chine.

S'il faut en croire les dernières dépêches, les difficultés entre la France et la Chine sont loin d'être aplanies.

Les Chinois se préparent à la guerre ; ils massent leurs troupes près de Canton.

Les Français attendent qu'ils soient en nombre pour commercer les opérations.

Il semble évident que la France traîne les négociations en langueur dans l'unique but de gagner du temps pour lui permettre d'envoyer des renforts au Tonkin. Une fois qu'elle aura le nombre de troupes suffisant, elle frappera un coup décisif. Malgré sa population presque fabuleuse, la Chine n'est pas en état de tenir tête à la France ; c'est notre conviction, et nous ne pensons pas nous tromper.

M. Vermont.

Demain à l'hôtel Richelieu un banquet sera offert à M. Vermont, député de Seine et Oise, France.

M. Vermont part ces jours-ci pour Paris. Il emporte de notre pays le meilleur souvenir et la plus brillante impression.

C'est un homme d'une grande valeur personnelle et qui nous sera utile là bas, dans le vieux pays de France que nous chérissons toujours, comme des fils doivent chérir le sol foulé par leurs aieux.

En voie d'arrangement.

Quinze ou seize banques de Montréal, ont signé un document notarié, par lequel on permet à M. Morrice de renouveler à trois, six, neuf et douze mois ses billets devenus dus au montant de $1,500,000.

La banque de Montréal renouvelle les billets que possède la fabrique de Hudon et de Ste. Anne à Hochelaga, la banque des marchands renouvelle ceux que peut avoir entre les mains la fabrique de Valleyfield, et la banque Fédérale accepte ceux de la fabrique Stormont.

Il en reste un certain nombre d'autres entre les mains des directeurs d'une trentaine d'autres banques.

Une assemblée des syndics dépositaires de la faillite de MM. David Morrice et Cie., doit avoir lieu prochainement pour ratifier les arrangements que l'on vient de conclure.

Il s'agit de savoir comment peut être repartie la dette à règler entre chacune des 15 ou seize banques en question.

Nouvelles du jours.

La *Patrie* annonce que M. Arthur Dansereau a été chargé par le gouvernement de Québec de réorganiser la bibliothèque provinciale. Nous ne savons pas si cette information est exacte.

On accorde un nouveau décompte des bulletins à l'hon. M. Mousseau dans Jacques Cartier. Ce nouveau dénombrement doit avoir lieu samedi prochain.

Les honorables MM. Chapleau et Mousseau arrivent aujourd'hui à Québec par train spécial.

Les autorités du Grand-Tronc ont décidé de diviser l'administration de ce chemin en trois districts. Le premier de Lévis à Portland et Montréal, le deuxième de Montréal à Toronto et le troisième de cette dernière ville à Chicago. M. A. Gregory, ci-devant agent à Levis, a été nommé surintendant en chef du premier district.

Les Révds Pères Oblats de Lowell, viennent de faire l'acquisition d'une magnifique propriété à Tewksbury, pour en faire un noviciat. Le terrain est d'environ dix acres en superficie avec une maison à deux étages dans un site superbe couvert de plantations et bien pourvu d'eau. La bâtisse pourra loger vingt-cinq novices sous la direction d'un frère de la société.

PROJET PATRIOTIQUE

Il y a quelque temps l'un des principaux officiers de section de la Société Saint-Jean-Baptiste, émettait l'excellente idée de diviser entre les trois sections de la société, la dette générale.

L'idée fut acceptée comme très praticable et comme la plus sage que l'on pût concevoir dans les circonstances pour aider la Société Saint-Jean-Baptiste à se débarrasser du fardeau d'obligations depuis longtemps en souffrance.

La dette de la Société se trouve donc répartie sur trois points ; les trois sections de la St-Jean-Baptiste ont promis de faire des efforts les plus énergiques pour arriver au but proposé : l'extinction de la dette.

La section de Saint-Roch s'est déjà mise à l'œuvre sous la direction et l'impulsion de son nouveau et zélé président M. Laurent ; elle organisera d'ici à six mois une série de soirées musicales et littéraires, plus intéressantes les unes que les autres. On y donnera des pièces théâtrales, des opérettes, des morceaux de musique vocale et instrumentale, des conférences, etc.

La première soirée de la série sera donnée dans quelques jours. Les prix d'admission seront fort modestes, afin que personne ne donne comme raison d'abstention le prix élevé des billets.

La section de St-Roch fera aussi à domicile une collecte spéciale, toujours dans le but d'éteindre la dette de notre Société nationale. Les percepteurs de la souscription volontaire ne demanderont pas plus de 10 cts par personne.

Qui refusera 10 cts ? Nous pouvons dire sans crainte, personne.

Car enfin il s'agit de sortir d'embarras notre Société nationale et de lui permettre de se donner une nouvelle sphère d'action plus pratique.

Débarrassée de sa dette qu'elle traîne comme un boulet, elle pourra alors prendre librement son essor, et être vraiment utile à ses membres et à nos nationaux en général. C'est d'ailleurs l'idée bien arrêtée de plusieurs membres de consacrer tous les deniers dont la Société pourra dorénavant disposer à l'établissement de colons canadiens-français sur des terres de la province.

C'est là du patriotisme bien entendu ; et il y a longtemps que nous comprenons l'existence d'une Société nationale avec un programme comme celui que l'on semble vouloir mettre en action.

Exposition de Montmorency.

L'exposition du comté de Montmorency a eu lieu hier au Château Richer. Elle n'a pas eu le même succès que l'an dernier, bien qu'elle valût la peine d'être visitée.

Sous le rapport du bétail il n'y avait de remarquable que les moutons qui, comme ensemble, peuvent être classés au premier rang, et quelques types de l'espèce bovine appartenant à la race canadienne.

Le beurre était de bonne qualité. Le sucre est le plus beau produit que nous avons remarqué. C'est à l'Ange Gardien qu'il paraît y avoir sur ce point le plus d'émulation. La même paroisse exposait aussi des pommes magnifiques.

Les exposants n'étaient pas nombreux. Il eût mieux valu se reposer sur les succès de l'an dernier que de courir le risque d'être inférieur au passé.

Il y a eu, cette année, concours pour les fermes les mieux tenus dans le comté de Montmorency. Il serait préférable de n'avoir pas d'exposition les années pendant lesquelles ont lieu ces concours.

Les juges qui ont agi à l'exposition sont Messieurs Joseph, Fortin, de St-Joachim, Ferdinand Lefrançois, du Château-Richer et Jacques Huot.

Le président de la Société d'Agriculture est M. Joseph Bélanger.

M. Lesage, député-ministre de l'agriculture, a visité l'exposition.

M. Tarte s'y était aussi rendu.

Les provinces-maritimes du Canada à vol d'oiseau.

(*Suite.*)

Au nombre des personnes venues à l'hôtel pour nous souhaiter la bienvenue, je citerai de mémoire M. Langley, avocat et journaliste, M. Blackadar, journaliste, M. W. Dennis, du *Herald*, et de plus une vieille connaissance du Nord-Ouest, M. Grogan.

Nos noms inscrits, nos chambres connues et nos bagages en sûreté et un goûter pris à la hâte, nous retrouvons ces messieurs au salon, où ils ont la complaisance de nous souhaiter officiellement la bienvenue et de nous mettre au courant du programme de nos mouvements le lendemain.

Cet accueil cordial et empressé, va droit au cœur des excursionnistes, et les met en veine de gaieté pour la journée qui se présente.

***

Le lendemain matin, soleil glorieux. En compagnie de nos confrères d'Halifax, M. Langley guidant le cortége, nous allons visiter la maison du parlement. Elle n'a pas certes autant de prétention que l'édifice de la législature de Québec ; la bibliothèque n'est pas très étendue ; dans une des salles, on trouve une galerie de portraits de personnages de distinction dans l'armée et la politique britanniques, se dans la politique canadienne. Celui de l'hon. Joseph Howe, l'une des plus puissantes intelligences du Canada, disparue trop tôt, figure dans la collection.

Au sortir de l'édifice, nous allons voir la Citadelle, qui n'offre rien de nouveau à nos yeux de québecois habitués à la contemplation des glacis, des remparts et de la Citadelle. Mais, il faut bien des cérémonies pour entrer dans la Citadelle ; ce n'est pas l'endroit non plus où l'on trouve le moins de faiseurs d'embarras ; le sergent vient vous demander vos permis, les vise, et revise ; il disparaît pour avoir une conférence avec le sergent-major ; ce dernier va causer de l'affaire avec le sous-officier du jour qui lui, à son tour va trouver l'officier du jour, pour lui soumettre le cas.

Les passes-parts vérifiés et acceptés par l'officier en commandement, nous pouvons entrer.

Nous arrivons au moment de la parade de 10 heures a. m. Les soldats de la garnison, sous le commandement de cadets, font des marches, et des contre marches des évolutions du bataillon. La vue de ces habits rouges à boutons de cuivre crispe notre cicerone, M. Langley. S'il n'en tenait qu'à lui, il y a longtemps que le dernier soldat de la garnison anglaise aurait décampé.

Pendant nos pérégrinations dans les murs, nous avons été rejoints par Don Maria Antonio de Zea, vice-consul d'Espagne à Halifax. M. de Zea, est resté toute la journée avec les excursionnistes, envers lesquels il s'est montré tout le temps d'une parfaite courtoisie.

Du haut des murs et des bastions nous avons l'avantage d'embrasser d'un coup d'œil toute la ville d'Halifax avec son fort. Nous pouvons compter ses principaux édifices d'éducation, de commerce et d'industrie, et sa grande raffinerie de sucre qui, l'an dernier, payait plus que la modeste somme de $400,000 de droits. En voici d'ailleurs un tableau détaillé par mois :

Septembre	1882	$37,256
Octobre	"	26,258
Novembre	"	13,743
Décembre	"	41,810
Janvier	1883	23,297
Février	"	17,741
Mars	"	38,917
Avril	"	9,923
Mai	"	53,491
Juin	"	44,788
Août	"	31,841
Total		$411,139

Pendant les sept mois précédents la raffinerie avait payé les sommes suivantes :

Septembre	1881	$47,947
Octobre	"	35,871
Novembre	"	20,004
Avril	1882	7,181
Mai	"	51,845
Juin	"	61,139
Août	"	20,409
Total durant 7 mois 1881 82.		$244,390
Somme totale durant 19 mois		$655,325

Je tombe en pleine statistique industrielle et commerciale. De là à vous parler de la position qu'occupait Halifax dans les affaires il y a quelques années, il n'y a pas un abîme.

(*A suivre.*)

L'église du faubourg.

Les travaux de construction de l'église du faubourg St Jean avancent rapidement. On a commencé à poser les chassis. Le plancher sera terminé pour dimanche. La toiture est passablement avancée.

Dimanche prochain étant le 10e anniversaire de la fondation du corps de musique de l'Union Musicale, ce corps jouera dans l'après-midi dans la nouvelle église et fera entendre ses accords les plus harmonieux.

Il y aura ensuite un salut solennel à la chapelle St Jean-Baptiste.

On pense que le bazar pour venir en aide à la construction de cette magnifique église ouvrira le 15 janvier prochain

Nous regrettons d'apprendre la mort de Madame Marie Clothilde Pinsonnault arrivée en cette ville hier.

La défunte était veuve de feu l'hon. François Baby, du Conseil Législatif du Canada, et belle-mère de l'hon. A. P. Caron, ministre de la milice.

Nouvelle consignation de beaux Meubles,

OCT. LEMIEUX & CIE.

Nous avons reçu une nouvelle consignation de beaux meubles qui sera offerte à l'encan JEUDI le 25 du COURANT. D'ici à cette date nous vendrons à vente privée à bas prix sans précédent. Notre assortiment se compose d'ameublement de salon en ébène couvert en soie brochè, ameublement de parloir en noyer noir couvert en crin, assortiment de gravures, miroir, chaises de fantaisie, tables de salon dessus en marbre, tables à cirer, sideboard, desseus en nombre, canape avec matelas, et un grand assortiment d'ameublements de chambre à coucher parmi les plus élegants qui se trouve dans le marché.

Tous nos meubles sont faits sur commande et en conséquence vendu avec garantie ; aussi un très bel assortiment de tapis, patrons très choisis que nous vendons à grande réduction.

OCT. LEMIEUX & Cie,
Entrepôt de meubles, 253, rue et faubourg St Jean, Québec

Vente a l'Encan,

SAMEDI, LE 20 OCTOBRE 1883.

Par encan sera vendu, Samedi le 20 Octobre à la salle d'encan de St-Roch, coin des rues du Roi et de la Couronne, une certaine quantité de meubles de ménage, vaisselle, verrerie et lingerie, consistant en couchettes et paillasses, commode, chiffonnier, table à cartes, matelas doubles et simples, miroir, gravures, et une grande quantité d'autres effets trop longue à énumérer.

Le tout vendu absolument sans réserve.

La vente à 10 heures du matin.

J. B. JACQUES,
Asst-Encanteur.

18 oct 1883.—2f 258

ASSISES DE QUEBEC

19 octobre au matin.

Sergent HARPE, de la police provinciale :—J'ai vu le prisonnier pour la première fois le 7 septembre dernier, à Notre Dame des Anges où il avait été arrêté. J'étais allé là avec le grand connétable Gale pour amener Sougraine à Québec. En arrivant là, j'ai dit au prisonnier quelle était ma mission, et il a dit que c'était parfait.

Il était alors sous la garde de plusieurs personnes au nombre desquelles un nommé Miville Cayen. Sougraine ayant commencé à bord du train à me parler de son affaire, je lui ai dit de bien faire attention, car s'il me communiquait quelque chose qui pourrait l'incriminer, je serais obligé d'en faire part à la justice. Je ne lui ai fait aucune menace ni promesse. Il m'a dit un jour à la cour de police, que sa femme avait disparu sur la grève, à St-Jean Deschaillons. Il m'a dit qu'en traversant, sa femme lui avait engendré chicane, dans le canot.

Arrivé à terre, il fit un feu et ils soupèrent moins sa femme qui refusa de manger. Il m'a dit qu'il s'était chicané avec sa femme sur la grève et qu'elle l'avait frappé sur le bras avec un aviron. Il l'a ensuite laissée un moment pour aller chercher un morceau de bois pour faire un aviron. Lorsqu'il est revenu, il n'a pas retrouvé sa femme qu'il croyait partie au désespoir.

Il est ensuite rembarqué avec ses enfants et il s'est rendu à deux milles, à la traverse de St Pierre les Becquets, paroisse voisine de St-Jean Deschaillons, sur la rive sud du fleuve. Là il est débarqué et a couché ses enfants qu'il a enveloppés dans des couvertures. Ils sont restés là jusqu'au matin. Le matin, m'a-t-il dit, il est traversé sur la rive nord et est allé chez un nommé Deveau, de Batiscan. Il a laissé là son canot et plusieurs menus objets.

J'aurais pu avoir plus de renseignements, mais je me suis abstenu de le questionner.

Transquestionné par M. Lemieux.

C'est au cours de l'enquête que Sougraine m'a fait part de ces détails. Je ne sais pas si les enfants ont fait leur déposition avant Elmire Audet. J'ai parlé aux enfants de toute cette affaire, mais il est faux que le juge Chauveau m'ait dit que je les questionnais trop. Je fais autant que possible mon devoir. L'accusé n'était jamais seul avec un constable.

LEON DEVEAU.—Je demeure à Batiscan où je suis cultivateur. Ma maison est à dix arpents du fleuve. J'ai vu le prisonnier pour la première fois vers le 27 octobre dernier. Il est venu chez moi le matin vers 7.30 heures. C'était un samedi. Il avait avec lui ses deux petits garçons. Il m'a demandé si je voulais prendre soin de ses enfants pendant une couple de jours pour aller à la recherche de sa femme. Il m'a dit venir de St Jean Deschaillons. Il m'a dit s'être querellé avec sa femme en cet endroit, la veille. Il a ajouté que sa femme lui avait donné un coup d'aviron sur l'épaule. Il m'a dit qu'il ne savait pas où aller pour retrouver sa femme, mais qu'il allait visiter plusieurs endroits. Il est sorti trois ou quatre fois dans la journée disant qu'il allait voir à son canot. Il est parti le dimanche avec ses enfants en disant qu'il allait les placer à Trois-Rivières. Il était 7.30 heures du matin.

Avant de partir il m'a offert de me vendre son canot, puis de me le donner si je ne voulais pas l'acheter. C'est un peu avant la Toussaint qu'il est venu. Le canot est resté là. Je l'ai revu dix à douze jours plus tard chez moi, avec une femme.

Elmire Audet étant appelée, le témoin la reconnaît pour la personne qui accompagnait Sougraine alors.

Il m'a dit qu'il allait à Bécancour, à quatre lieues environ de chez nous. Il m'a demandé s'il pouvait reprendre son canot, et sur ma réponse affirmative, il a repris, j'ai revu les enfants à Québec. La traversée à St Pierre est d'une lieue et demie environ. A St Jean elle est d'environ deux lieues et demie. La fille n'a pas parlé de chez moi.

Le témoin continue.—Ses enfants n'étaient pas avec lui. Ils ont passé la nuit chez nous. Après souper je lui ai demandé si c'était là sa femme, et il m'a dit que oui. Je lui ai fait remarquer qu'elle était bien jeune. Il m'a répondu qu'elle l'était pourtant bien. Ils ont partagé le même lit qui était composé d'effets leur appartenant. Ils sont repartis le lendemain matin vers huit heures.

Transquestionné par M. Lemieux.

La voie ferrée passe à une demi-lieue environ de chez moi. L'accusé m'a dit qu'il se rendait à Trois-Rivières à pied. Il m'a dit qu'il avait des parents à Bécancour, et que sa femme était peut-être là ou à Notre-Dame des Anges. Le canot était très vieux et un homme seul aurait été beaucoup retardé dans la traversée forcé qu'il aurait été d'enlever l'eau qui y entrait.

La nuit qui a précédé son arrivée chez nous, nous avons bien dormi et nous n'avons rien entendu, sur la grève. Si j'eusse cru qu'ils n'étaient pas mariés, je ne les aurais pas reçus, et il a dit que la fille était sa femme sans doute pour être admis dans ma maison.

En réponse au juge.—J'ai visité l'endroit où était le canot, le dimanche, après le départ de Sougraine. Je n'ai pas vu qu'on eût allumé du feu en cet endroit. Si on en eût allumé, on je m'en serais aperçu. Il m'a dit qu'il avait pris la traverse à St-Pierre les Becquets en venant de St-Jean Deschaillons. En arrivant chez moi le samedi matin, les enfants ne se sont pas couchés, mais seulement dans le cours de la journée.

En réponse à M. Lemieux.—Il est possible qu'un feu ait été allumé et que la marée montante en ait fait disparaître les traces.

Le choléra.

Le choléra était disparu de la terre des Pharaons depuis quelque temps, et l'on commençait à respirer plus librement et à vaquer à ses affaires plus activement. Mais il paraît que le terrible fléau n'avait pas encore dit son dernier mot et qu'il lui restait de nouvelles victimes à immoler. Les dépêches de la nuit dernière nous annonce que l'épidemie a fait de nouveau son apparition dans un village arabe situé à peu de distance d'Alexandrie et que quatre personnes sont mortes.

Espérons que les autorités s'empresseront de prendre des mesures pour que les scènes de désolation et de tristesse de cet été ne se renouvellent pas.

A TRAVERS LA VILLE

Assises de Québec.

Vu sa longueur, le compte-rendu de l'audience d'hier, qui est fort intéressant, est inséré à la sixième page de notre journal. C'est la première partie du procès de Louis Sougraine.

Nouvelles religieuses

Les catholiques de Manchang, presque tous des Canadiens Français, ont décidé de bâtir une église, et M. l'abbé A. Delphos, leur dévoué curé, est à l'œuvre.

Un prêtre catholique de New-York vient de faire l'acquisition, au prix de $8,000, d'une église destinée aux personnes de couleur qui appartiennent au culte catholique. Dans la ville seule de New-York, ceux-ci sont au nombre d'environ 2,000

Personnel.

Le lieutenant-gouverneur du Nouveau Brunswick est en ce moment à Québec.

Salle de Musique.

Une troupe de mélodrame des mieux organisées, celle de Goodrich, donnera des représentations à la Salle de Musique, lundi et mardi. On jouera une pièce à effet intitulée *Monte* Voici ce qu'en dit la *Gazette de Montréal* :

" L'enthousiasme soulevé par ce spectacle au Théâtre Royal a été plus intense qu'à aucune autre représentation donnée cette saison. *Monte* — le titre l'indique —est un drame de tapis-vert et de coups de dague, dont l'intrigue a été cueillie sur les côtes aurifères du Pacifique. M. E. T. Goodrich se montre puissant dans le rôle de Richard Vane ; il est du reste magnifiquement secondé par Mlle Edith Crolius (*Blanche*). Très acceptables, MM. Clacke et Varney. *Waterbird*, avec son gentil costume de fillette du tisane, c'est Mlle Louise Crolius, qui s'y montre charmante. Les comiques, au nombre de trois, MM Cameron, Ward et Lynch, provoquera un fou-rire soutenu. "

Lumière électrique.

On continue d'éclairer les abords de la porte S.-Jean au moyen de la lumière électrique. Pas n'est besoin de dire que l'effet est merveilleux, et que le nouveau luminaire fait pâlir le gaz à une assez grande distance. La compagnie, qui est en bonne voie d'organisation a choisi pour président M. Andrew Thompson.

Mort subite.

M. James Miller, arrimeur, est mort subitement hier matin, vers deux heures.

Accidents.

Hier après-midi, un jeune garçon nommé Danjou et employé dans une fabrique de chaussures à St Roch, s'est fait mutiler la main d'une manière horrible. Nous ne savons trop si l'amputation ne sera pas nécessaire.

Mardi soir, un cocher de place nommé Bigaouette était entré dans une buvette clandestine de la rue Caron, à St-Roch, lorsque l'approche des chars du lac St-Jean a effrayé son cheval. Le cocher est sorti en toute hâte et est sauté dans sa voiture ; mais en voyant arriver le train à toute vitesse, il n'a eu que le temps de sauter à côté de la voie : tout a été renversé pêle mêle. La voiture a été broyée. Quant au cheval, il n'est pas encore mort, mais il en vaut guère mieux.

Témoignage d'estime.

Il y a quelques jours les employés de la cartoucherie du Gouvernement, à Québec, ont présenté à leur *foreman*, M. M. Dixon, un splendide cadeau consistant en une belle pipe d'écume de mer, et un pot à tabac, le tout accompagné, d'une adresse conçue dans des termes heureux.

M. Dixon a su être à la hauteur de la circonstance et répondre d'une manière très habile, et reconnaître au moyen de quelques phrases habilement faites tout ce que cette manifestation avait d'agréable pour lui.

Tremblement de terre.

On écrit de Saint-Prime, paroisse de la vallée du lac Saint Jean, qu'on a ressenti en cet endroit, une forte secousse de tremblement de terre.

Convention de pompiers.

Le chef Dorval est de retour de son voyage aux Etats-Unis, qui a duré onze jours. Il a assisté à la convention des chefs de pompiers de l'Etat du Massachusetts, qui l'a nommé un des quatre uniques membres à vie de son association. Partout on lui a fait un accueil chaleureux ; le nom de Québec était comme un talisman qui lui ouvrait toutes les portes, ce qui dénote la bonne réputation de notre ville à l'étranger.

M. Dorval rapporte de son voyage plusieurs projets d'amélioration pour notre aqueduc. Il a vu à Pawtucket en particulier un bijou de mécanisme hydraulique à vapeur qui sert à l'approvisionnement d'eau de quatre villes à la fois. A Indian Orchard (Mass), on lui a fait visiter la fabrique des bornes-fontaines dont on commence à se servir à Québec.

Fondée en 1874, bien modestement, avec quatre ouvriers, cet établissement emploie aujourd'hui 150 hommes et ne peut suffire à la demande ; on propose d'agrandir et d'employer cent bras de plus. M. Dorval a aussi vu des filtres admirables, dont la simplicité et l'excellence l'ont frappé, c'est justement la chose qu'il faudrait à Québec. Nul doute que notre actif chef des pompiers fasse profiter la ville des connaissances qu'il a recueillies dans son voyage.

Une grande partie du fonds de banqueroute de J. E. Latulippe, est offerte en vente à grande réduction chez A. E. Boisseau, rue St Joseph, maison Lemesurier.

La Salsepareille d'Ayer est l'agent le plus plus prompt pour la guérison des maladies du sang. Ses effets sont immédiats.

MARIAGE.

Mercredi le 17 du courant M Pierre Cauchon conduisait à l'autel mademoiselle Honorine Rousseau. Le heureux couple est parti pour Boston. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

SALLE DE MUSIQUE.

LUNDI ET MARDI

Les 22 et 23 Octobre.

M E. T. GODRICH

— AIDÉ DE —

Mlle EDITH CRALIUS,

et d'une compagnie de comédiens très forte dans les pièces dramatiques qu'ils ont l'habitude de jouer et qui permettent d'entendre et d'admirer de véritables spécialités d'acteurs dans bon nombre de rôles à chaque soirée

LUNDI, 22 OCTOBRE.

"MONTE"

" OU UNE DOUBLE VIE ".

MARDI, 23 OCTOBRE.

" GRIZZLEY ADAMS "

Pièce dramatique splendide au point de vue des decors, grandiose au point de vue des changements de scène à vue ou mécaniques, pittoresque quant aux costumes.

Prix d'admission : 25, 35 et 50 cents.

Plan de la salle prêt actuellement chez le Capitaine Holiwell.

19 oct 1883 —4f 261

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre signé de sa main

HERMENEGILDE LAROCHELLE,
St Roch, Québec.

19 oct 1883 —3f 263

ENCAN

D'un fonds de banqueroute, consistant en montres d'or et d'argent, bijouterie, horloges, etc.,

PAR G. R. GRENIER, & Cie.,

Nous avons reçu instruction de MM Armand et Leclerc, bijoutiers de vendre par encan tout le fonds du magasin D. Bolduc & Cie, qu'ils viennent d'acheter à très bas prix et qu'ils peuvent sacrifier.

L'encan de ce bel assortiment est commencé hier soir et se continuera les jours suivants au magasin de MM. Armand & Leclerc, horlogers, rue St-Joseph, St-Sauveur, vis-à-vis le dépôt des chars Urbains

Les personnes qui désirent visiter le stock, le pourront tous les jours d'ici à jeudi soir.

La vente chaque soir à 7½ heures.

G. R. GRENIER, & Cie,
Encanteurs

15 oct. 1883 —4f. 251.

Vente par Encan

L'UN FONDS DE BANQUEROUTE

PAR G. R GRENIER & Cie.

Nous avons reçu instruction de J. E Martineau, écr syndic dans l'affaire de P. E Plante, épicier, failli, de vendre à l'encan,

Lundi, le 22 Octobre courant

à la place d'affaires du failli, No 131, rue St-Valier, St-Sauveur, tout le fonds d'épiceries consistant en : pompes à bière, savon, balais, avoine, et une grande quantité d'autres effets, trop long à énumérer.

De plus la propriété située au No 58, rue Colomb et du cadastre No 742, formant 1375 pieds en superficie. La propriété est actuellement assurée pour $400 et le failli retire $8 par mois. La criée de la maison se fera à midi, sur les lieux. Tous ceux qui ont des réclamations dans cette affaire sont priées de les filer au syndic d'ici au premier novembre.

La vente commencera à 10 heures A. M

G. R. GRENIER & Cie.
Encanteurs.

19 oct 1883 —2f 265

Grand Encan

DE TOUT UN ROULANT, MAISON ET DÉPENDANCES, ETC,

Par G. R. GRENIER & Cie.

Nous avons reçu instruction de M. Louis Cantin, syndic dans l'affaire de Zéphirin Simard, boucher failli, de vendre à l'encan,

MARDI, LE 23 OCTOBRE COURANT,

à la résidence du failli, coin des rues Aqueduc et Ste-Gertrude, à St-Sauveur, tout le roulant consistant en chevaux, harnais, voitures d'été et d'hiver, environ 5 toises de pierre du Château, madriers, et tous les meubles de ménage, consistant en tables, sofas, poêles, etc, etc. De plus, une cabane à vendre la viande, située au coin des rues St-Luc et Ste Gertrude, avec glacière, balance, billots, etc.

AUSSI : A deux heures précises, au même endroit, la propriété, consistant en une maison de première classe en briques en brique rouge, à comble français ; le dedans de la maison est d'un fini parfait, dépenses, etc, écurie, place pour les animaux, boucherie et glacière pouvant contenir plusieurs centaines de morceaux de glaces. La propriété porte le No 1987 du cadastre, et mesure en superficie environ 3937 pieds, plus ou moins.

Pour d'autres informations s'adresser à notre magasin à St Sauveur.

La vente commencera à 1½ heure.

G. R GRENIER & Cie,
Encanteurs.

16 oct 1383 —6f 253

Le Cercle St-George de Québec

Informe les AMATEURS de BILLARD de Québec et de Lévis qui désireraient faire partie d'un concours qui s'organise dans le moment aux Salles du dit Cercle de vouloir bien aller inscrire leurs noms d'ici au 27 courant La partie jouée sera de 100 pointe, à trois (3) billes, et pour prix une medaille d'or avec titre de champion des amateurs de Québec et de Lévis

Cercle St-George, 120, rue Desfossés.

19 oct 1883 —15jp 260

PHILIPPE GINGRAS & Cie,

Marchands de Charbon

DE TOUTES SORTES : pour engins à vapeur, fournaises, forges, fonderies, poêles à bois au plus bas prix du marché.

Le Séminaire, l'Université, la plupart de de nos principales institutions religieuses, ainsi que la prison et le palais de justice s'approvisionnent tous à notre maison.

AUSSI

Plâtre du Nouveau-Brunswick, Ciment de Portland, Briques Blanches, Terre à Feu, etc.

No 119, rue St-Pierre, Quebec

29 juillet 1883—3 [illegible]

COMMIS DEMANDE

On demande immédiatement un commis ayant déja servi dans la ligne des marchandises sèches.

S'adresser à J. SASSEVILLE, 231, rue St-Paul.

12 octobre 1883 —6f p 241.

MM. FISHER & SHEPHERD

EXHIBENT ACTUELLEMENT les DERNIERES NOUVEAUTÉS D'AUTOMNE en fait de chapeaux et de bonnets garnis, plumes, rubans de fantaisie, velours, peluches et garnitures, ainsi qu'un assortiment spécial de bonnets et de toilettes de tête.

Madame FISHER vient justement d'arriver de Londres et de Paris, où elle a pu faire un excellent choix des nouveautés ci-dessus.

MM. FISHER & SHEPHERD désire annoncer en même temps qu'ils ouvrent UN DEPARTEMENT DE HARDES FAITES dont Madame BOURGET, née Twyford qui était autrefois au service ne la maison Glover, Fry & Cie et qui s'est fait une réputation extraordinaire auprès des dames de Québec aura la direction.

Ils espèrent que le public acheteur voudra bien faire au moins une visite dans ces deux départements.

SALLE D'EXHIBITION DE MODES.

10, RUE DE LA FABRIQUE

13 sept 1883.—1m-C-E 65

Societe de Construction Permanente de Quebec.

No 23, RUE SAINT-JEAN

A PRETER.

$15,000, Termes et conditions faciles.

La Société prête sur propriétés immobilières et sur ses parts.

A VENDRE.

UNE MAISON, rue Richelieu, No 72
" " Scott, No 79.
" " Plessis, No 17.
" " Commissaires, Saint-Roch
" " Laberge, No 10.
" " St-George, Lévis.
" " No 3, rue Ste-Hélène, St Sauveur

Deux terrains vacants, l'un situé rue Latourelle et l'autre rue St-Olivier, à bien bas prix.

QUAIS et lots vacants, rue Champlain

A LOUER.

Un logement, rue Richelieu, No 73.

J. G. GOURDEAU,
Secrétaire

Québec, 4 juillet 1883.

Entrepot de Montres

DE LA

Célèbre Fabrique WALTHAM

DUQUET & CIE,

67 et 69, Rue la Fabrique H v.

Viennent de recevoir de Paris, par le dernier steamer de la ligne Allan,

Sept Caisses d'Horloges,

de luxe et d'art en Marbre. Aussi, candelabres, coupes et statuettes en bronze ; girandoles avec glaces de Venise.

DE MERIDEN.

HUIT CAISSES et DEUX BOUCAUTS D'ARGENTERIE avec dessins les plus nouveaux et les plus artistiques. C'est le plus joli et le plus riche assortiment que les amateurs et les grands connaisseurs puissent trouver dans la puissance, comprenant des articles admirables pour cadeaux de noces ou pour toute autre occasion solennelle

A PRETER, $3,000

A six pour cent sur premières hypothèques, dans la ville ou les environs.

S'adresser à

PHILIPPE HUOT, Ecr N. P.

18 oct 1883.—4f 101

ASSISES de QUEBEC.

18 octobre au matin.

Suite du procès de Louis Sougraine.

THÉOPHILE TURGEON.—Je demeure à Beaumont. Le mercredi, 7 juin dernier, j'ai trouvé un cadavre dans mes pêches. Les cheveux étaient longs et noirs et la tête était défoncée. Il portait au cou une corde en nœud coulant. Le cadavre ne portait qu'une partie de bas au pied droit. Je l'ai touché le moins possible. A l'aide d'une perche j'ai passé une corde sous les bras du cadavre pour l'amener à terre à la remorque de mon bac. A ma connaissance, les années précédentes, on a trouvé deux cadavres au même endroit. Les chairs des bras et des jambes pendaient. Mon père m'accompagnait. J'ai laissé le cadavre à l'eau après l'avoir remorqué. Je n'ai pas touché à la corde du cou. Cette corde était très serrée. L'extrémité était effiloquée.

L'employé du coroner est venu chercher le corps le vendredi, 9.

En réponse à un juré : La corde était très mouillée et elle portait une espèce de limon.

Transquestionné par M. Lemieux.

Le cadavre n'était pas assez décomposé pour n'être pas reconnaissable. Je n'ai pas pu constater au premier abord le sexe du cadavre.

FLORENT TURGEON.—Je demeure à Beaumont où j'ai une pêche de 600 pieds. Nous avons trouvé, en juin dernier un cadavre à huit arpents environ de terre. Cela m'affectant trop, je ne l'ai pas beaucoup examiné. Mon garçon l'a remorqué à un endroit où il l'a amarré. Il a été livré à l'employé du coroner dans le même état qu'il était lorsque nous l'avons trouvé. C'est moi qui suis venu à Québec avertir le Dr Belleau.

Le cadavre portait au cou une corde en nœud coulant à laquelle adhéraient quelques cheveux. Le cadavre a été trouvé échoué sur les roches. J'ai reconnu le sexe lorsqu'il a été mis dans le cercueil.

Transquestionné par M. Lemieux.

Il faut nécessairement que le cadavre ait été amené là du baissant. Il est possible cependant qu'un objet remontant le fleuve soit jeté dans les pêches, du baissant. Une corde qui séjourne une couple de jours au fond de l'eau peut devenir limoneuse. Je n'ai pas vu de blessures sur la tête. Celle-ci portait des cheveux noirs à la partie postérieure.

OCTAVE PATRY.—Je suis employé par le coroner Belleau. Le 8 juin dernier, M. Turgeon, père, de Beaumont, m'a livré un cadavre que j'ai transporté à Québec. L'enquête a eu lieu le lendemain qui était le samedi. Le cadavre portait au cou, en nœud coulant, la corde qui m'est maintenant montrée. Il y avait du limon et des morceaux de peau après cette corde. L'enquête a eu lieu à la Morgue à Québec, en présence du coroner Belleau, du Dr Vallée, et, je crois du Dr Casgrain. Le cadavre était crevé au côté et les entrailles commençaient à sortir. C'était celui d'une femme. Il était nu, à part un bas que portait le pied droit. Après l'enquête je l'ai transporté au cimetière Belmont, où je l'ai revu le 14 de juin, dans l'après-midi, en présence de MM. les abbés Lamontagne et Bélanger et du Dr Vallée. Là, le cercueil a été déterré, puis ouvert. Le Dr Vallée a alors examiné le cadavre, et M. l'abbé Lamontagne qui l'a identifié et a dit qu'il le reconnaissait. La corde et le bas qu'on me montre sont bien ceux que le cadavre portait à Beaumont.

M. l'abbé EDOUARD LAMONTAGNE, curé de Notre Dame des Anges depuis deux ans.—Je connais le prisonnier depuis novembre 1881. Je connaissais sa femme; Clorine Bisson depuis janvier 1882 et je l'ai connue jusqu'à la fin d'octobre 1882. Ils étaient mes paroissiens. La femme de Sougraine m'a semblé plus âgée que lui. Elle était grande et forte. Ils avaient deux petits garçons dont l'un âgé de 10 à 11 ans et l'autre plus jeune. Ils demeuraient à une lieu environ du presbytère, sur la rivière Batiscan. Ils ont habité quelque temps une maison, et plus tard une cabane d'écorce. Personnelement je n'ai constaté aucun désaccord dans leur ménage. La femme semblait avoir une bonne santé.

Au nombre de mes paroissiens était aussi une jeune fille de 16 ans nommée Elmire Audet, qui demeurait chez ses parents. Je n'ai jamais vu le prisonnier chez Audet. J'ai vu le prisonnier pour la dernière fois dans la première quinzaine de novembre. J'ai vu la jeune fille, dans le cours de l'été aller plusieurs fois chez l'accusé. Un jour j'ai vu la fille y entrer et j'ai vu en même temps la femme de Sougraine dans la porte. Celui ci a quitté la paroisse à la fin d'octobre et lui et sa famille ont disparu. C'était avant la Toussaint. Je n'ai jamais revu sa femme. Lui est revenu en novembre. Je l'ai vu seul. Je lui ai demandé où étaient sa femme et ses enfants. Il m'a répondu qu'ils étaient aux Trois-Rivières. J'ai écrit dans le temps au curé de Bécancour au sujet de cette famille. Elmire Audet était dans la paroisse lorsque j'ai revu Sougraine en novembre, mais elle n'y était plus lorsque j'ai écrit à Bécancour. Je n'ai revu le prisonnier que lors de son arrestation. La fille a disparu en novembre. Je l'ai revue en prison.

La défunte fumait beaucoup avec une pipe de plâtre. J'ai vu le cadavre le 14 juin dernier au cimetière Belmont. J'ai examiné la figure du cadavre et je l'ai parfaitement reconnue comme étant celle de la femme du prisonnier. Je l'ai reconnu par les dents et les traits. A la mâchoire inférieure il y avait une dent qui faisait saillie. Celles de la mâchoire supérieure étaient noircies par l'usage du tabac. Les dents étaient usées par le manche de la pipe. Les cheveux étaient très noirs. Les traits étaient ceux d'une sauvagesse.

Transquestionné par M Lemieux.

Sougraine était à Notre-Dame des Anges il y a deux ans lorsque j'y suis arrivé. Il est parti à la fin d'octobre. Un peu avant son départ, il est venu à confesse et a communié.

18 octobre après-midi

MATHIAS BOLDUC, conservateur du cimetière Belmont.—Dans le mois de juin, nous avons mis en terre un cercueil renfermant le cadavre d'un inconnu. Quelques jours après, MM. les abbés Bélanger et Lamontagne sont venus demander d'exhumer le cadavre, et M. l'abbé Lamontagne l'a alors identifié comme étant celui de la femme qui avait disparu et qu'il cherchait.

LOUIS SOUGRAINE.—Je suis âgé de dix ans. C'est mon père qui est à la barre. Nous demeurions à Notre-Dame des Anges, l'automne dernier. Nous étions mon père, ma mère, mon frère et moi. Nous sommes partis de là avant l'hiver. Je ne me rappelle pas si c'est longtemps avant la chute des feuilles et avant la neige. Nous étions quatre et nous sommes partis en canot dans lequel nous avions mis notre butin. Nous demeurions dans une cabane d'écorce. Nous sommes allés à Ste Anne, sur la grand'rivière. Il pouvait être cinq heures du matin lorsque nous y sommes arrivés. Là, nous avons traversé l'eau et sommes accostés à St Pierre. C'est mon père qui m'a dit que c'était Saint Pierre. Là papa et maman se sont battus. C'était le soir, sur le bord de l'eau. Papa avait fait un feu. C'est papa qui a commencé. Il voulait avoir son capot que maman avait sur elle. Papa l'a alors battue à coups de poing et d'aviron. Il l'a jetée à terre dans les branches. Maman lui disait de ne pas la tuer et elle pleurait. Il lui a donné plusieurs coups. Cela a duré environ une heure. Mon frère et moi nous étions au canot et le feu était tout près de nous. Papa a aussi lancé des roches à maman. Nous avons tous mangé, moins maman. Maman pleurait très fort et elle paraissait souffrir. J'ai vu du sang sur elle. Elle s'est ensuite assise au bord de l'eau. Nous sommes ensuite partis pour traverser la grand'rivière. Nous étions mon père, mon frère et moi. Maman est restée là parceque papa n'a pas voulu la laisser embarquer. Elle a essayé d'embarquer mais papa l'en a empêchée. Il menaçait de la battre avec une branche. Après notre départ elle est restée assise et elle pleurait. C'est papa qui dirigeait le canot. Mon frère et moi nous pleurions. En traversant, papa nous a dit que si nous rapportions ce qu'il avait fait il nous tuerait. Dans le temps, il faisait noir. Papa nous a conduits à une maison où nous avons couché. Nous sommes partis avec deux avirons et le soir il n'y en avait plus qu'un. Papa avait brisé l'autre en frappant sur maman. Lorsque nous avons été couchés, papa a donné le canot à un homme. Papa était alors dans la maison, et il y était aussi le matin. Nous sommes alors partis de là et nous sommes allés à pied à Ste-Angèle. De là nous sommes allés en voiture chez mon oncle Pierre Antoine. Nous n'avons pas revu maman.

RAYMOND BEAUDET.—Je demeure à St-Jean Deschaillons, à un demi-mille de St-Pierre les Becquets. L'automne dernier, j'avais et j'ai encore à mon service une fille nommée Hermine Auger. Un matin, vers la Toussaint, elle me dit qu'elle avait entendu crier sur la grève, dans la nuit. Je suis alors descendu et j'ai trouvé un couteau et une cuillère. Plus à bonne heure le matin, d'autres personnes avaient trouvé au même endroit plusieurs autres objets.

J'ai vu sur la grève un grand *pilotage* et du sang sur un morceau de bois, ainsi que les cendres provenant d'un petit feu.

L'enfant LOUIS SOUGRAINE, continue sa déposition.—Il identifie des bottines des bas et un châle ayant appartenu à sa mère, et des bretelles et un chapeau appartenant à son père. Il dit que ces objets étaient dans le canot. Il identifie la corde trouvée autour du cou du cadavre de sa mère comme étant celle à l'aide de laquelle son père retenait son pantalon. Il identifie aussi le bas trouvé sur le cadavre comme ayant appartenu à sa mère. Il dit qu'il reconnaît ce bas à une petite barre rouge qui est au bord. J'ai passé l'hiver chez mon oncle Pierre Antoine, à Bécancour. J'ai revu mon père il y a environ un mois.

Transquestionné par M. Lemieux.

Je demeure maintenant avec les religieuses, à l'hospice de Levis. Je ne sais ce que c'est qu'un serment que depuis que je suis là. Je sais qu'un faux serment est un péché.

Ici, le petit éclata en sanglots.

En traversant la grand'rivière, ma mère n'a pas dit qu'elle allait faire virer le canot. Ils se sont tiraillés dans le canot.

Avant de partir de Ste. Anne, maman a dit à papa d'aller chercher de la boisson, et il y est allé. Il y en avait déjà à bord. Maman a pris du whisky une fois avant de traverser et elle en a pris avec papa en traversant. Maman a bu seule ce qu'il y avait dans la première bouteille, un demiard environ. Elle a commencé à couper du tabac pour papa et ensuite elle a refusé. Sur le rivage, elle titubait. Mon père a tout débarqué nos effets sur le rivage après la traversée. Après avoir fait un feu, papa et maman se sont disputés, et maman a donné à papa un coup de couteau en bas de la poitrine qui a percé sa camisole. Papa l'a alors frappée. Elle a marché ensuite et elle ne *tricolait* plus. Elle a aussi voulu monter aux habitations par une petite côte. Elle est arrêtée au pied de la côte et elle a marché dans les broussailles. Papa lui a demandé pour venir manger, mais elle a refusé et elle a pris de nouveau de la boisson une couple de fois. La chicane était alors terminée. Après le repas, papa a dit que nous allions nous en aller, et il a remis à la hâte nos effets dans le canot. Maman est restée assise sur le rivage lorsque nous sommes partis et elle pleurait. Avant cela, elle était venue plusieurs fois pour embarquer, mais papa l'avait repoussée. Nous avons dormi dans le canot. Nous avons accosté de l'autre côté, tard dans la nuit. Nous sommes restés assez longtemps sur le rivage, et nous sommes ensuite montés à une maison, chez M. Deveau, où nous nous sommes couchés. Papa était alors avec nous et s'est couché comme nous. Nous étions au dimanche. Nous sommes ensuite allés à Trois-Rivières, puis nous sommes allés passer l'hiver chez mon oncle Pierre Antoine Thomas. Nous comptions de jour en jour voir revenir maman. Plus tard, papa est venu nous voir et nous a donné un peu d'argent. Je ne l'ai revu ensuite qu'à Québec. Lorsque nous sommes débarqués sur la grève en premier lieu, les bretelles de papa étaient dans le bagage et son pantalon était revenu par une corde.

Ré-examiné par M. Amyot.

Papa avait pris de la boisson. Maman avait sa raison. Le couteau qu'elle a pris était pour se défendre contre les coups d'aviron. Maman n'avait pas de corde au cou lorsque nous l'avons laissée. Après la traversée, au retour, papa a fait un feu près duquel nous nous sommes couchés et avons dormi jusqu'au matin. C'est alors que nous sommes allés chez M. Deveau. Je ne connais pas les jours de la semaine. Papa était plus fort que maman; il avait pris plus de boisson qu'elle.

En réponse à M. Lemieux: C'est chez M. Deveau que nous avons dormi pour la première fois après avoir laissé maman. Nous nous sommes rendus à Trois-Rivières en marchant sur la voie du chemin de fer.

ADÉLARD SOUGRAINE.—Le juge lui demandant s'il connait la valeur d'un serment, il ne répond pas, et comme il semble ne pouvoir répondre à aucune autre question, il est congédié.

HERMINE AUGER.—Je demeurais l'automne dernier chez M. Beaudet. Un soir, vers six heures, j'étais sur le bord de la côte qui mène à la grève, et j'ai entendu du bruit sur celle ci. J'étais allée mettre les animaux à l'étable, accompagnée d'une petite fille. J'ai entendu la voix d'un homme qui disait: Ma maudite, je vais te tuer et te noyer. Une voix de femme se mêlait à la première et disait: Laisse-moi donc, j'ai les pieds gelés, je vais mourir. Cela a duré un quart d'heure. La femme pleurait. Les cris ont été répétés plusieurs fois et je les entendais distinctement, l'homme jurait; la femme a aussi crié qu'elle allait se noyer. Un peu plus tard j'ai vu un canot qui s'en allait. Il y avait un homme à l'arrière et quelque chose de blanc d'étendu sur l'embarcation.

Transquestionnée par M. Lemieux.

Après le départ du canot, j'ai encore entendu du bruit sur le rivage. C'était encore la voix de femme qui répétait la même chose qu'auparavant.

Dr VALLÉE, professeur de médecine légale à l'Université-Laval.—Le 9 juin dernier, j'ai examiné le cadavre d'un inconnu, à la Morgue. J'ai constaté que c'était celui d'une femme, d'une quarantaine d'années. Une partie des chairs manquait au bras droit et aux jambes. Il y avait autour du cou une corde à nœud coulant. Le crâne était défoncé. Je n'ai pas fait l'autopsie, vu l'état de décomposition du cadavre. Il était impossible de constater si la blessure sur le crâne avait été faite avant ou après la mort. Selon toute apparence le cadavre avait séjourné tout l'hiver dans l'eau. La corde paraissait avoir été brisée peu de temps avant. Je n'ai pu constater si la corde avait été passé autour du cou de la personne avant ou après la mort. J'ai constaté que cette femme devait fumer. J'ai revu le cadavre au cimetière Belmont, où il a été reconnu par M. l'abbé Lamontagne comme étant celui de la femme Sougraine. La blessure sur le crâne pouvait causer la mort et elle pouvait avoir été faite par une pierre ou par un aviron.

Transquestionné par M. Lemieux.

J'ai constaté un sillon sur le cou, mais rien à l'intérieur de la gorge, vu l'état de décomposition avancée du cadavre. Je ne pense pas que les coups que l'enfant a dit avoir été portés à sa mère par son père, eussent pu causer la mort.

Dr GARNEAU.—J'ai vu le cadavre dont il vient d'être question. Ainsi que l'a dit le Dr Vallée, les chairs n'étaient pas gonflées comme celles d'un noyé ordinaire. De plus, la peau en certains endroits était de couleur à peu près normale. Cela indiquait que le corps n'avait pas flotté longtemps et qu'il avait séjourné longtemps sous l'eau très froide. La corde qui était autour du cou du cadavre devait y être depuis longtemps, et elle éiait enclavée dans les chairs.

Le témoin corrobore les autres parties de la déposition du Dr Vallée.

Transquestionné par M. Lemieux.

Je ne peux pas dire si cette personne est morte noyée ou non.

En réponse au juge: Il est possible que le gonflement autour de la corde ait été produit par l'action de l'eau. Une personne aurait pu placer autour de son cou une corde de la même manière que celle que portait le cadavre, mais cette personne n'aurait pu se rendre à quelque distance dans l'eau parce qu'il y aurait eu asphyxie avant cela. La corde a pu se resserrer par l'action de l'eau.

L'audience est levée à 5 30 heures pour jusqu'à demain matin, à 10 heures.

ETABLISSEMENT DE FERBLANTIER.

POÊLES SOURDS AMELIORÉS et PATENTÉS.

Le soussigné tout en adressant ses plus sincères remerciements au public, en reconnaissance de son généreux patronage, a l'honneur de l'informer qu'il a obtenu de nombreux certificats qui, tous recommandent hautement l'efficacité de ses célèbres poêles sourds. Toutes les familles qui en font usage déclarent formellement qu'ils ajoutent au bien-être l'avantage d'une grande économie.

Le soussigné exécute toute commande dans sa branche industrielle avec la plus scrupuleuse attention.

Une visite est sollicitée, surtout pour se rendre compte de l'efficacité de ses poêles sourds.

GEORGES BROUSSEAU,
FERBLANTIER,
Au No 37, rue St-Paul, vis-à-vis l'établissement de MM. Leclerc & Letellier.
4 oct 1883—2m 2 ou 3ips 229

Ferdinand Giguere,
MARCHAND DE NOUVEAUTES,
21, Rue St-Jean.

Le soussigné a le plaisir d'informer ses patrons et le public en général, qu'il a complété tout son assortiment de marchandises pour la présente saison et celle de l'hiver. Le choix et la qualité sont du meilleur goût.

Toute marchandise est vendue au plus bas prix qu'il soit possible de trouver dans n'importe quel autre magasin de la cité.

Une visite est sollicitée, sera-ce que pour vérifier les prix réduits de ce magasin.

FERD. GIGUERE.
24 sept 1883.—1m. 189

Lainage haute Fantaisie!
IMPORTATIONS 1883 FLOVE

Nous étalons en ce moment un des assortiments les plus considérables que nous ayons jamais eus en laines à tricoter. Ces articles sortent des meilleures manufactures anglaises et écossaises, et la quantité que nous avons vendues depuis une trentaine d'années est une garantie suffisante de la qualité. En voici l'énumération :

Fameuses LAINES ECOSSAISES de PATON, de toutes nuances et couleurs, employées en particulier pour la grosse Bonneterie

Célèbres LAINES de BALDWIN, couleurs variées, 4 brins pour chaussettes de dames et d'enfants, 5 brins pour gilets d'hommes

LAINES écossaises, 4 brins, très soyeuse et durable.

LAINES DE BERLIN. La plus belle qu'il soit possible de trouver et supérieure pour nuages, cache-nez, etc.

LAINES DE SAXE. Très fine et soyeuse pour les articles de fantaisie. Elle est d'une force et d'une élasticité toutes spéciales et garanties.

LAINES SHETLAND et de MERINOS, pour vêtement d'enfants.

Le tout vendu à très bas prix.

SIMONS & FOULDS,
Rue de la Fabrique.
18 sept 1883—3½m 177

William Lee,
MARCHAND-TAILLEUR,
25, RUE BUADE, H.-V.,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient de compléter son magnifique assortiment en

TWEEDS ANGLAIS, ECOSSAIS et CANADIENS,

ainsi que le plus Beau Choix d'ETOFFES EN LAINE de Paris pour habillements de la présente saison et celle de l'hiver.

Toute commande reçoit l'attention personnelle du soussigné.

Tout ordre est rempli sous le plus court avis.

Coupe d'après les dernières modes de Londres et de Paris.

WILLIAM LEE.
18 sept 1883—1m 178

HUITRES FRAICHES.

MME LEMIEUX, marchande de fruits fleurs naturelles, etc, vient de recevoir de huitres du bas du golfe, semblables à celles qu'elle vendait l'automne dernier—c'est-à-dire que la qualité est de beaucoup supérieure à la généralité des huitres offerte en vente. Le prix chez Mme Lemieux est de 10 cts pa cent de moins que partout ailleurs, même en les ouvrant avant de les livrer à domicile.

Fruits de la saison.

Une visite est sollicitée, au DEPOT DE FLEURS NATURELLES, 72, rue St-Jean Haute-Ville.

12 sept 1883 — 12m.

FAIENCE
— DE —
VERRERIES.
Lampes et Appareils, Chandeliers.
ATTENTION! ATTENTION!
La maison J. B. RENAUD & Cie. 24, Rue St-Paul, offre en vente à une réduction excessive Sets à dîner, à Desserts, à Déjeûner, à Thé et à Toilette, Goblets Tombleurs, Verres à Champagne, Claret, Porto, Cherry, Liqueur, Sets de table et Sets à l'eau, Plateaux, Etc., Etc., Etc.
AUSSI:
ARGENTERIE et COUTELLERIE.
Nous invitons le public à venir voir et juger par lui-même.
AUX MARCHANDS,
Un assortiment complet de Verres à Vitres.
J. B. Renaud & Cie.

Télégraphie Générale

(SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE.)

DÉPÊCHES DU SOIR

CONFERENCE LIBERALE EN ANGLETERRE.

BANQUET A LORD DUFFERIN.

CANTON BLOQUÉ PAR LES TROUPES CHINOISES.

RÉ-APPARITION DU CHOLERA EN EGYPTE.

LES ELECTIONS EN ALLEMAGNE.

ANGLETERRE.

Leeds, 18. — A la conférence libérale aujourd'hui, on a adopté une résolution déclarant que toute tentative de s'assurer la représentation tout en étant en minorité et cela au moyen de lois spéciales était une violation des principes du gouvernement représentatif populaire.

Sir Wilfred Lawson, membre du Parlement, a condamné l'acte des Communes refusant un siége à Bradlaugh. Il s'est déclaré en faveur de l'abolition du serment Parlementaire. Sa proposition à cet effet a été adoptée à l'unanimité et avec force applaudissements.

Après cela la conference sanctionna des résolutions demandant de raccourcir le temps requis pour la qualification des voteurs, d'autres demandant à ce que les polls siégent plus longtemps et enfin a ce que ce soient les municipalités qui paient les dépenses d'élection.

La conference a nommé une députation chargé de transmettre à Gladstone toutes les résolutions qu'elle a adoptées puis ensuite elle s'est ajournée *sine die*

De fortes marées et des tempêtes de vents qui ont sévi sur les côtes ont produit plusieurs avaries maritimes.

Les navires qui arrivent de Mersey rapporte qu'ils ont éprouvé du très gros temps. Limerick est en partie inondé.

IRLANDE.

Dublin 18—M. Webb, C. R., défendra Pool, délateur aux assises de novembre. Pool est accusé du meurtre de Kenny. On a reçu d'Amérique des sommes considérables pour aider à la défense. Le délateur Laurie, arrêté la semaine dernière dans la crainte qu'il vint à quitter le pays, rendra un témoignage important.

FRANCE.

Paris, 18—Le ministre des finances a dit au comité du budget de la chambre des députés, qu'il avait réussi à diminuer les crédits du ministère de la guerre et du ministère des travaux publics de 45,000,000 de francs, pour combler le déficit probable.

150 prisonniers annamites, qui sont à ériger un fort sur l'île de Poulo Condar, située à 120 milles à l'est de la pointe Cambodge, et appartenant à la Cochinchine française, se sont révoltés et ont assassiné un français et un gardien indigène et blessé grièvement un autre français. 60 d'entre eux ont saisi les armes et les provisions et ont pris la fuite. Les autres se sont réfugiés dans les bois.

ITALIE.

Rome, 18—Le Vatican est entré en négociations avec la Prusse pour améliorer les relations et réinstaller les évêques expulsés.

On rapporte que l'Autriche agit comme médiatrice entre le Pape et l'Italie, en vue d'en arriver à un *modus vivendi.*

AUTRICHE.

Vienne, 18—Dix sept paysans en Syrie ont été condamnés à 22 ans de prison pour massacre de la propriété juive.

RUSSIE.

St-Pétersbourg, 18—Le Czar et la Czarine ont présidé ce matin à la pose de la pierre angulaire de la chapelle expiatoire que l'on construit à l'endroit où l'empereur Alexandre et deux de ses serviteurs ont été tués l'année dernière. Les cérémonies ont été imposantes. Les spectateurs étaient au nombre de plusieurs mille, et toute la Cour y assistait

TURQUIE.

Constantinople, 18—Parmi les villages détruits par les tremblements de terre qui ont eu lieu dans l'archipel Grec et dans l'Anatolie se trouvent Katopania, Reudere et Lidja, ce dernier village était célèbre par ses eaux balnéaires. On ressent encore des chocs de tremblement de terre dans l'Ile de Chios. L'amiral anglais de l'escadre de la Méditerranée a envoyé des secours aux victimes de Chesme et Chios.

Le Sultan a donné hier soir un banquet à Lord Dufferin, ambassadeur britannique et a décoré Lady Dufferin. Lord Dufferin a assuré au Sultan les sympathies et l'amitié de l'Angleterre.

EGYPTE.

Alexandrie, 18.—Le choléra a de nouveau fait son apparition dans les villages arabes en dehors de la ville. Quatre personnes en sont mortes aujourd'hui.

ETATS-UNIS.

Bilan.

Boston, 18—Le comité des créanciers de MM Shaw et frère, tanneurs, qui ont failli il y a quelque temps, a fourni un état des affaires.

L'actif est de $3,856,000 et le passif de $5,340,000. La faillite va payer 72 cts. dans la piastre.

MONTREAL.

Mort subite.

Montréal, 17—Un nommé William Belisle, garde-magasin, rue Ste-Catherine, était allé à ses affaires ce matin lorsqu'il est tombé mort sur le trottoir. On suppose qu'il a succombé à une maladie de cœur.

Nouvelle tentative.

Un capitaliste parisien est arrivé ici pour remettre en marche la fabrique de sucre de betterave, dont le premier essai a été si malheureux. En société avec M. Legru. il vient de louer la fabrique de Berthier.

Terminée.

La commission royale d'enquête au sujet du service civil vient de terminer l'inspection du personnel du Palais de Justice.

Clôture de la navigation.

Les steamers de la compagnie de navigation Ottawa terminent demain leurs voyages pour cette saison ci.

Financier.

Les ports de Banque paraissaient être plus fermes sur le marché, ce matin.

OTTAWA.

Ministres

Ottawa, 18—Les membres du cabinet qui sont en état de quitter leurs départements vont se rendre à Québec avant la fin de la semaine pour aller à la rencontre du marquis de Lansdowne.

Le commerce de bois

Pendant les huit premiers mois de l'année terminée le 31 août dernier, on a exporté d'ici aux Etats-Unis 97,198,000 pieds de bois carré, que l'on évalue à $355,118.

Honteuse imposture

Il y a quelque temps un employé civil du nom de Maurice Wright prenait part à un tour ou une moquerie inqualifiable, en jouant le rôle de ministre dans une prétendue bénédiction ou célébration de mariage qui a fini par avoir pour conséquences funestes celles de faire tomber dans un piège infâme une jeune fille de la capitale. Wright a comparu en cour de police ce matin. L'affaire a été ajournée à demain.

L'ex-commissaire

Sir A. T. Galt, qui était ici depuis plusieurs jours, doit partir prochainement pour l'Angleterre.

Une fête

Il est probable qu'il va y avoir illumination générale de la cité en l'honneur du marquis de Lansdowne à son arrivée lundi prochain. L'adresse de bienvenue des citoyens va lui être présentée mardi.

HALIFAX.

Acquitté.

Halifax, 18.—En Cour Suprême aujourd'hui le nommé John Bruce accusé d'assaut indécent a été acquitté par le verdict de "non coupable" rendu par les jurés. On l'a mis de suite en liberté.

L'affaire Slather.

Les grands jurés sont venus en Cour Suprême aujourd'hui. Ils ont déclaré qu'ils avaient pris en considération la preuve soumise par la Couronne au sujet de l'affaire Slather, mais qu'il leur était impossible de s'entendre pour rendre un verdict. Ils ont de plus fait remarquer à la cour qu'ils n'avaient pas par devant eux d'acte d'accusation. La cour leur en a remis un de suite et ils se sont de nouveau retirés pour délibérer.

Mort subite.

Le révérend recteur de l'Eglise de la Trinité, M. P. Moody, est mort subitement ce matin, à l'âge de 80 ans. Il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Feu.

Le feu s'est déclaré à midi dans une grange en arrière de la propriété récemment achetée par le gouvernement pour le Bureau de Poste.

Les granges de M. Tite ainsi que celle sur la propriété Eaton ont été détruites La maison de M. Bent, la boutique à voitures adjacente ainsi que la maison Eaton ont été fort endommagées.

On suppose que le feu a été mis par des enfants jouant avec des allumettes.

APRES - MINUIT

ANGLETERRE.

Londres, 18—Les troupes chinoises sont débarquées à Maug Hoa pour bloquer Canton. Les divers postes sur la rivière Canton sont approvisionnés de troupes.

Londres, 18—Les libéraux ont tenu une assemblée à la salle du conseil ce soir. John Bright présidait. Il a dit qu'il était absolument nécessaire, si on voulait faire des réformes parlementaires, de commencer par la question du suffrage électoral et de le faire par un projet de loi spécial.

Le projet de réformes de la corporation de Londres devra bientôt être le sujet d'une étude sérieuse.

Il existe un conflit constant entre la Chambre des Lords et les Communes, conflit rempli de périls pour l'une, et une source d'humiliation pour les deux chambres. Il faut réconcilier les deux branches du Parlement et les rendre toutes deux également capables de répondre aux besoins de la nation.

"Ma carrière politique, a t il dit, tire à sa fin, cependant j'entretiens l'espoir que mes concitoyens montreront dans les charges qu'ils occupent, cette sagesse et cette modération qui conviennent à un peuple intelligent." (Appl.)

Herbert Gladstone s'est déclaré en faveur du projet de loi de franchise électorale, mais il doute si à la prochaine session du Parlement on doive s'en occuper comme première question Les bills de la corporation de Londres et les bills du gouvernement relatifs au pays en général devront être adoptés avant la dissolution du Parlement qui suivra inévitablement ces projets de lois de réformes administratives et parlementaires

Londres, 18—On croit que le cabinet se réunira le dix novembre prochain pour discuter la question de retirer une partie des ou toutes les troupes d'Egypte

Londres, 18.—Les restes du docteur Harvey qui a fait des découvertes sur le mode de circulation du sang, ont été transportés de la voûte dans laquelle ils étaient depuis plusieurs années à Hampstead et placés dans la voûte de la chapelle. On a transporté ainsi ces restes afin de les protéger contre toute profanation.

FRANCE.

Paris, 18—Le ministre des affaires étrangères a fait rapport au cabinet sur la situation militaire au Tonkin et sur l'état des négociations actuellement pendantes.

ESPAGNE.

Madrid, 18.—Le premier-ministre, recevant aujourd'hui une députation de la Société de réformes du tarif, a promis de faire adopter un projet de loi pour enlever les droits sur le blé et les autres céréales.

ALLEMAGNE.

Berlin, 18—Les élections des membres du Conseil ont eu lieu aujourd'hui Les anti sémitiques se sont montrés très actifs pour conduire leurs partisans aux lieux de votations et les en ramener. Les libéraux ont cependant obtenu une forte majorité.

D'après un rapport officiel, l'épidémie sur les bestiaux à Breslau ne se propage pas fort.

TURQUIE.

Constantinople, 18—On pense maintenant qu'il n'y a eu que deux cents personnes qui ont péri dans le dernier tremblement de terre.

EGYPTE.

Caire, 18. — Les commerçants d'esclaves ont été condamnés à trois années d'emprisonnement. Une négresse a juré qu'elle avait été vendue pour 32 napoléons.

ETATS-UNIS.

La fièvre et la tempête.

Guaymas, Mex., 18—Des nouvelles reçues d'Altata rapportent que la population est décimée par la fièvre jaune. Les décès en moyenne sont de vingt par jour depuis deux semaines.

Altata, 3 octobre—Un ouragan s'est abattu sur la ville. Grand nombre de personnes ont été tuées. La plus grande partie de la ville est détruite. Les habitants s'enfuient dans les montagnes pour y chercher refuge. Plusieurs milles de chemin de fer et les ponts ont été emportés. Il ne reste debout que les hangars du dépôt des machines. Les pertes des particuliers se montent à $50,000.

La fièvre et la tempête réduisent la ville à la plus grande misère. Le percepteur du port est au nombre des personnes tuées par l'ouragan.

OTTAWA.

Le Marquis de Lansdowne.

Ottawa, 18.—On a acheté aujourd'hui en cette ville deux pianos pour le marquis de Lansdowne.

Taxes.

Les cotiseurs viennent de terminer leurs travaux pour l'année 1884. On constate qu'il y a augmentation satisfaisante et de la propriété taxable et de la population.

La propriété foncière est taxée à $11,115,025 contre $10,768,492 qu'elle était en 1883. C'est une augmentation de $336,552.

La population a augmenté en proportion. La population est évaluée à 27,645. C'est une augmentation de 1,417 sur 1883.

Balances imperiales

Manufacture au No 74, Rue St-Joseph,

(*Ancienne Fonderie Marcotte.*)

DÉPOT AU No 45, RUE ST-PAUL.

M. P. J. COLLINS a l'honneur d'informer le public, les marchands de la ville et des campagnes, les cultivateurs ainsi que les pêcheurs du golfe St Laurent qu'il possède aujourd'hui la plus belle et la plus considerable manufacture de balances, impériales depuis la plus petite pesée jusqu'à la plus forte (balance patente, plateforms) d'au-dela de dix mille livres.

Il se charge aussi de toute réparation et change les balances, et un certificat d'inspection est donné à chacune de ces balances.

A vendre aussi, une grande variété de poêles, Bombes et Chaudrons *à des prix très modérés.*

☞ Toute commande pour ouvrage en fonte sera exécutée sous le plus court délai.

P. J. COLLINS.

25 juillet 1883—6m. 7.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHERINE

— OU —

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

La DIPHTHERIE VAINCUE

Aux ravages de cette maladie terrible réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de attestent l'efficacité vraiment étonnante ce remède.

Inventé et préparé par le

DOCTEUR N. LACERTE,

Lévis, P. Q

En vente partout. Prix : 50 cts la boute

BOIS DE CHAUFFAGE

A VENDRE.

3 à 4,000 cordes de bois de chauffage de première qualité à vendre à très bas prix

Aussi : une grande quantité de madriers, planches, etc., etc.

S'adresser à JEAN VOYER,

Commerçant de foin et d'avoine,

Rue St Roch, (en arrière de chez M. Lemesurier.)

14 sept 1 —1m 167

Grande Reduction à la Librairie

A. T. GARANT.

Nos 6 et 8 RUE SAINT-JEAN,

(*Presqu'en face de la Banque d'Epargnes.*)

La maison A. T. GARANT a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'elle recevra dans un mois de Paris, un magnifique assortiment de littérature contemporaine, choisie sur les lieux par un littérateur bien connu à Québec. Pour faire place à ce nouvel envoi, elle vendra d'ici au 1er Novembre prochain, toute sa littérature qu'elle a en magasin, à 23 cts le franc ; ainsi

Corinne ou l'Italie.....	$0.90 —	$0.69
Théâtre complet de Racine.	0.90 —	0.69
Comtesse Dash —La Marquise sanglante.....	0.30 —	0.23
Comtesse Dash—Un amour coupable	0.30 —	0.23

Etc., etc, etc.

Une visite est sollicitée.

8 oct 1883

A VENDRE.

UN LOPIN DE TERRE situé en la paroisse St-Ubald, comté de Portneuf, District de Québec, portant les Nos 51, 52, 53 formant en tout 174 arpents en superficie plus ou moins, suivant le contract par shérif Alleyn, situe au nord est du rang St Denis et borné par la ligne seigneuriale de Ste-Anne de la Pérade. (Conditions faciles.

AUSSI,

Deux emplacements près de l'église Ste Anne de la Pérade, district de Trois-Rivière

THEOPHILE FRENETTE,

Marchand,

Ste-Anne de la Pérade

30 juillet 1883.—3mp. 19.

LECONS de VIOLON

A. E. COURCHESNE, professeur.

Bureau : Palais de musique de

M. A. LAVIGNE,

55, rue la Fabrique.

10 oct 1883—15j 238

M. C A. RIVERIN,

PROFESSEUR DE MUSIQUE AU SEMINAIRE DE QUEBEC, à l'Ecole Normale et au Collège de Lévis, désire annoncer au public qu'il donnera des leçons de piano, violon etc. à domicile, où à sa résidence, No 17 RUE STE-FAMILLE, Haute. Ville.

11 sept 1883.—1m.

CHARLES E. ROY,

58, Rue du Pont, St-Roch,

IMPORTATEUR

— DE —

CUIRS FRANCAIS, ANGLAIS

— AINSI QUE —

Fournitures pour Chaussures,

AUSSI,

Negociant en Cuirs Domestiques,

SPECIALITE DE BAUDRIER,

"CHAMPLAIN," "BORTON,"

Veau Français "S. Ullmo, Lyon."

ELASTIQUE,

CIRAGE,

VERNIS,

FIL DE TOUTES LES SORTES, Etc.

GROS et DETAIL.

31 mai 1883—5m E-C

HABILLEMENTS

— POUR —

MESSIEURS.

Nous offrons maintenant un grand assortiment d'étoffes de fantaisie pour pantalons d'etoffes noires pour habits, le tout très bien choisi.

Nouvelles nuances en étoffes tout laine pour habits, convenables pour habillements complets ou pardessus d'automne.

Draps de Pilote, de Castor, Frisés et autres.

Pures étoffes Irlandaises nouvelles couleurs, meilleures qualités.

Etoffes Canadiennes à prix modérés.

Habits d'Etoffes imperméables

Vêtements de dessous en laine d'agneau, ce qu'il y a de mieux.

Chemises de coton et de flanelles de couleurs.

Un lot de cravates en soie de couleurs, 25 cts. en montant.

Collets, Poignets, Couvrechefs, Gants, etc.

Habillements et Chemises faits à ordre, genres et finis nouveaux.

GLOVER, FRY & Cie.

NOUVELLES

Marchandises de Gout.

Notre assortiment est maintenant au complet dans tous les départements.

Nous mentionnons spécialement notre assortiment de Manteaux et Gilets.

AUSSI :—Les dernières nouveautée en objets de modes, Plumes, Fleurs.

Une variété d'étoffes à robes, nouveaux tissus et couleurs.

Robes de goût, Soies, Satins, Velours, Velveteens unie et broches, qualité supérieures, Gants, Lainages, Nouvelles formes de Corsets, etc, etc.

Meilleures laines de J & J Baldwin.

Cotons blancs (shirtings) et à draps de lits, ce qu il y a de mieux.

Toiles Irlandaises pour essuies-mains, serviettes et nappes.

Couvertes, Flanelles, qui comme valeur et durée sont généralement reconnues comme les meilleures de cette ville

Glover, Fry & Cie.

3 oct 1883.—CE

Grand Sacrifice,

25 Pour 100 de REDUCTION.

E. ROUSSEAU,

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS, EN FACE DE L'EGLISE ST-ROCH.

197, Rue St-Joseph.

Assortiment complet de tweeds et flanelles de toutes variétés, Drap de Moscou tout laine, Drap double foulé, président, Drap pour manteaux de Dames, Serges, Etoffes à robes, Crêpes, Cachemire noir, etc, etc.

Aussi, Wincey, carreauté et uni, Châles tricotés et en cachemire, corps et caleçons en laine, et laine et coton ; laine à tricoter, gants, nuages, bas, couvertes blanches et en couleur, etc., etc., etc.

De plus : chapeaux de feutre valant $1.25 vendus pour 50 cts seulement.

☞ Cotons et indiennes aux prix les plus réduits.

☞ Venez voir : vous jugerez par vous-mêmes.

E. ROUSSEAU,

197, rue St-Joseph.

27 septembre 1883,—1m C-E

...IVERS

...s souvent.

...e de la Couronne, 53, ...z. de gants de ...alant une piss ...omme de 40 centins.

...

...mps une famille du ...ée du père de la ...auts, arrivait d'An...er, Mass. Aussitôt ...père déserta sa ...abandonnée à elle ...côté. On ne l'avait ... lorsque l'autre ...e dans le bois du ...e se nourrissant de ... pauvre femme, ...ngleterre, pouvait ...ait réduite à l'état ...croit pas quelle

...rt.

...on a trouvé dans le ...d Middlesex Place, ...a homme qu'on ...d'un nommé Tho... No 8 rue Dum... maison, jeudi ...revêtu ses habits ...femme qu'il se ...n'avait pas été ...cadavre a été trouvé ...u chapeau, au ...s par l'eau, était ...cauche. Il portait ...ure. On a des ...de la mort du

...gros lot.

...er à Villard-de-... lot de 100,000 ...Lille, avec le no. ...était dans une ...ère, est marié ...nts. Quand il ve... besoins de son ...uit dans une ...avec l'argent qu'il ...cher, il achetait ...ainsi qu'il est ...sept billets dont

...ce de foin.

...commerçants ...e St Jean, Iberville, ...bit de jeter les ...Les officiers de ...m, sont messieurs : ...ésident ; C. H ...étaire ; Charles

...M. Isidore Mar...trand, St-Jean ; ...gton ; Chs Hebert, ...son, St-Jean ; ...d Caron, M. P. ...Lamarche, Ber... Stanbridge. ...ée à jeudi, 18

...mer.

...de l'*Helvetia* d'An...signalé par un ...des ailes chauf... s'est suicidé en ...d, pendant la ...h, donne les ...18 ans, s'était ...e fois à bord de ...stances de sa mère, ...son père s'est ...ée de voir son ...capitaine le trou...vir en qualité ...comme aide-chauf...

...pres le départ du ...t au capitaine ...voir un déran...

...9 septembre, ...vais et le vapeur ...deux heures du ...e, qui était sur ...ondus assis sur le ...descendait pour ...e vit ôter vive... jeter à l'eau. ... le navire et ...mith. Ce dernier, ... la nuit et la ...econnut qu'il ...porter secours à ...quer la sûreté ...passagers. ...nparavant Ed... ...leurs : "Dans ...s entendrez parler

...sauvetage

...au *Finistère*, ...ouvantes s'est ...à l'endroit dit ...ant de *Tal-Ifern*, ...a été empor... ...mps, par une lame

M. Madec, chef guetteur du sémaphore, était allé avec le gardien du phare, M. Colin, voir pêcher à la ligne, sur les rochers de Saint-Guénoé Penmarc'h, au point indiqué plus haut.

Ils y trouvèrent deux enfants de douze à quatorze ans, qui y avaient fait une capture assez abondante.

Au bout de quelques instants arrivaient deux marchandes de poissons de Pont-l'Abbé, les nommées Jeanne Goupilès et Marie Jeanne Daniel. Elles demandèrent aux enfants à leur acheter leur pêche. Ces quatre personnes et le guetteur étaient réunis depuis un quart d'heure à peine sur la roche, lorsque Colin, placé plus haut, vit arriver une lame énorme. Il jette aussitôt un cri d'alarme : " Gare à vous, tenez-vous ferme. " Il n'a pas achevé, que le flot déferle avec impétuosité sur la roche qu'il couvre en entier. Les deux enfants et le guetteur sont assez heureux pour franchir la lame et se retirer sains et saufs. Mais Marie Daniel est enlevée et précipitée dans un gouffre au bas du rocher. Le guetteur, au risque de sa vie, s'élance à son secours.

Au même instant, la femme Goupilès, qui s'est maintenue sur le rocher et qui veut fuir, reçoit le choc d'une autre lame. Elle va être emportée comme sa camarade ; mais le guetteur la retient vigoureusement d'une main, tandis qu'il se cramponne vigoureusement de l'autre à la roche. Il choisit le moment favorable, l'entraîne et parvient à gagner un endroit à l'abri des atteintes du flot. Pendant ce temps là, Jeanne Daniel avait été renversée par une lame sur un petit rocher, que le flot, en se retirant, laissait à découvert.

Il y avait, entre le guetteur et ce rocher, un abîme de quatre à cinq mètres de profondeur.—Il s'élance et saisit la malheureuse.

A chaque lame, l'eau les couvre presque tout entiers. Avec beaucoup de peine, il détache la femme Daniel du rocher, auquel elle s'accroche en désespérée.—Il franchit avec elle le gouffre. Marie Daniel est sauvée ; malheureusement, la première lame, en l'emportant, lui a cassé le bras droit.

Le sauvetage que nous venons de raconter a été accompli par le guetteur Madec avec un sang-froid et une énergie des plus remarquables. Il a arraché Marie Daniel à une mort certaine, en courant lui-même le plus grand dangers.

Le drame de la Marie Gabrielle.

Voici les renseignement les plus complets par le drame qui s'est passé à bord de la *Marie Gabrielle*, et qui a motivé l'arrestation à Dunkerque de tout l'équipage.

Le capitaine, M Charles-Louis Lebègue, passait pour un homme très violent, d'un commerce difficile, dur pour ses matelots, il avait eu bien souvent des démêlés avec ses équipages et, naguère encore. Il avait été condamné par le tribunal maritime de Dunkerque pour abus de pouvoir et mauvais traitements envers un mousse.

On pensait généralement que sa mort avait eu lieu à la suite d'une rixe avec un ou plusieurs de ses matelots, mais il n'en est rien : le malheureux capitaine aurait été assassiné avec préméditation et dans des circonstances particulièrement odieuses.

Avant son départ, M. Lebègue semblait avoir le pressentiment que sa traversée ne se passerait pas sans événements : la police avait dû intervenir à son bord ; de sourdes menaces avaient été proférées, et M. Lebègue avait eu le soin de se munir d'un revolver. A la suite de circonstances que nous ignorons, sa mort fut décidée entre plusieurs de ses hommes.

Le mousse fut chargé de dérober le revolver pendant la nuit ; il s'acquitta de cette tâche et remit l'arme entre les mains du nommé Mendal. Le lendemain matin, vers dix heures, quelques instants après que la bordée de quart eut abandonné le service pour prendre du repos, le capitaine se trouvait sur la dunette en train de relever le point ou de faire des observations concernant la marche du navire, quand Mendal s'approcha de lui par derrière et lui déchargea à bout portant un coup de revolver. Lebègue tomba et fut achevé par trois autre coups tirés dans les oreilles.

Mendal, aidé du second et de ses complices, porta le capitaine dans sa chambre et déclara aux hommes couchés, et qui n'avaient rien entendu, que M. Lebègue s'était suicidé dans sa baraque. Le second prit immédiatement toutes les dispositions pour faire croire à un suicide ; des papiers furent brûlés et les registres du bord falsifiés.

Arrivé à St-Vincent (îles du cap Vert) on déclara la mort du capitaine à l'agent consulaire français, qui vint à bord, accompagné d'un médecin ; mais déjà quatre hommes, qui n'avaient pas été dupes de la fable racontée par les meurtriers, s'étaient empressés de quitter le navire et d'aller faire leur déposition ; ce sont : Ollivier, maître de l'équipage, et les marins Berthaud, Caudereau et Collet.

En présence du médecin et de l'agent consulaire, les autres perdirent contenance. Comme bien on pense, l'examen du cadavre fit découvrir tout de suite la vérité, et c'est alors que l'agent consulaire fit procéder à l'arrestation de tout l'équipage (onze hommes) et à la mise sous séquestre du navire.

Le vapeur français *Ville de-San-Nicolas*, allant de la Plata à Dunkerque, ayant touché à St-Vincent, fut en conséquence réquisitionné pous transporter les prévenus à Dunkerque.

Photographie.

Le journal anglais l'*Engineering* annonce qu'on prend maintenant des photographies très réussies au clair de lune. Les effets de paysage et d'eau ont une douceur particulière qui rend ces photographies plus artistiques que celles prises pendant le jour. Cela se comprend ; les ombres y sont moins dures, les contrastes moins accusés ; la lumière lunaire n'étant elle-même qu'un reflet de lumière du soleil, elle arrive comme tamisée, et pour être moins rapide, son action n'en est que plus harmonieuse sur les glaces ultra-sensibles que donnent aujourd'hui les préparations au gélatino-bromure.

Pour guérir les Scrofules et les humeurs, essayez la Salsepareille d'Ayer : elle nettoie le sang de toutes ses impuretés.

L'Asthme.

Cette pénible affection est une complication de maladie nerveuse et pulmonaire, et si vous en êtes atteint, essayez la Phospholeine de Eagar. On trouvera que c'est exactement la préparation qui opérera la guérison, l'essence de l'huile agissant sur les centres pulmonaires et le phosphore agissant sur les centres nerveux, et procurant du soulagement et bientôt la guérison. Lisez les circulaires.

Bulletin Maritime.

ARRIVAGES ETRANGERS.

New York, 18—Arrivée des steamers *Persian Monarch*, de Londres, et *Waesland*, d'Anvers.

Queenstown, 18—Les steamers *Baltic* et *Wisconsin* arrivés.

Halifax, 18—Le steamer *Mo sbrow* est arrivé de Malaga avec une cargaison de fruits.

Le *George Shattuck* est arrivé de St Pierre Miquelon via le Port Cap Breton.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

18 octobre.

Barque Ressourse, Jensen, de Newport, Allans Rae et Cie, charbon

—Condor, Olsen, de Londres, à Bensen frères et Cie, lest.

—Cupid, McNeil, de Sydney C. B, DeWolf et Powell, charbon.

—Sucinda, Arcand de Montréal, Nazaire Turcotte, mélasse.

EN CHARGEMENT.

La barque Princess Alexandre Burns, pour Greenock, par Ross et Cie, au quai des Commissaires.

—Barque Summer Lee, Hunter, par John Baile, au quai des Princes.

ACQUITTÉS.

Barque Ann Cecilia, Catharinich, pour Montevideo, par D. et J. Maguire, bois.

TABLEAU DES MARÉSE A QUEBEC.

JOURS.	DATE.	MATIN. h. m.	SOIR. h. m.
Lundi	15	— 5.03 —	5.26
Mardi	16	— 5.48 —	6.10
Mercredi	17	— 6.31 —	6.54
Jeudi	18	— 7.15 —	7.39
Vendredi	19	— 8.01 —	8.24
Samedi	20	— 8.48 —	9.10
Dimanche	21	— 4.34 —	9.57

PHASE DE LA LUNE.

Dernier quartier, lundi 22, à 6.33 h. p. m

La Chlorose et l'Anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du Fer Bravais. Celui-ci redonne au sang appauvri la coloration qui il a perdue par les maladies

DEMANDE.

Un apprenti pressier ayant quelques années d'expériences.

Bureaux du *Canadien*.

Pension Privee.

DEUX OU TROIS pensionnaires trouveront d'excellentes chambres et une très bonne pension au No 51, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, à *des conditions libérales*.

3 oct 1883.—15j 219

LECONS.

Un jeune homme qui a fait des études classiques désirerait donner des leçons à domicile. S'adresser à

D. F., Université-Laval, Québec, ou à M Roussel.

18 oct 1883.—4f 259

DEMANDES.

On demande immédiatement deux bonnes filles de chambre et un petit garçon pour se rendre généralement utile.

S'adresser au Restaurant du Chien d'Or, vis-à-vis le bureau de la Poste.

17 oct 1883.—4f 256

A VENDRE.

Un Cheval et un Buggy,

VOITURE LÉGÈRE,

Avec Harnais, Etc.

Le Prix est de $125 pour le tou

On ne vendra que le cheval si on préfère.

S'ADRESSER A

I. J. Demers & Frere,

Bureau du *Canadien* et de l'*Evènement*

11 oct 1883—C E

Ligne de la Malle Royale.

Vapeurs pour le Saguenay, Tadousac, Cacouna, Rivière du-Loup et la Malbaie.

A partir du 14 courant, le vapeur SAGUENAY, Capt. M. Lacours, partira du Quai St-André :

Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 A. M. pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, les Eboulements, l'Ile aux Coudres, la Malbaie, le Cap à l'Aigle (lorsque la chose sera possible) la Rivière-du-Loup, Tadousac et l'Anse St Jean.

BILLETS EN VENTE et cabines réservées au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St-Louis et au bureau de la Compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André

A. GABOURY, Secrétaire.

11 sept 1883.

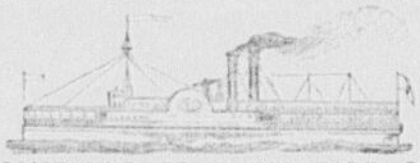

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU *RICHELIEU ET D'ONTARIO.*

Ligne de la Malle Royale entre Québec et Montréal, Toronto et Hamilton.

Les magnifiques bateaux qui composent cette ligne de première classe sont QUEBEC et MONTREAL.

Le *QUEBEC*, en fer, Capt. Nelson laissera le quai Napoléon les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.

Le *MONTREAL*, en fer, Capt. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredi à 5 heures P M, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel et arrivant de bonne heure le matin.

ENTRE MONTREAL et HAMILTON

Le CORSICAN, CORINTHAN,

PASSPORT et ALGERIAN

Un desquels laissera les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, le Bassin du Canal NEUF hrs et Lachine, à l'arrivée du Train laissant la Station Bonaventure à Midi, pour Hamilton et les Ports intermédiaires se raccordant directement à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa et Kempville, Perth, Arnprior, etc., et

TORONTO

Avec des chemins de fer pour Collingwood, Sault Ste-Marie, Duluth, Détroit, Chicago, Milwaukee, Baie Verte, St-Paul, Fort Garry, et avec le Steamer pour les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

On peut se procurer des Billets et des Cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent

4 mai 1883—6m.—C E.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1883 Arrangements d'ete 1883

Le et après LUNDI prochain, le 25 juin les trains marcheront tous les jours (les dimanches exceptés) comme suit :

LAISSERONT LA POINTE LEVIS,	Heures du Ch. de fer.	Heures Québec.
Express pour Halifax et St-Jean...	8.00 A. M.	7.45 A. M
EXPRESS pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie ...	1.15 P. M.	1.00 P. M
Accomodation.....	7.35 P. M.	7.20 P. M
ARRIVERONT A LA POINTE LEVIS	Heures du Ch. de fer.	Heures du Québec.
Express de Halifax et St-Jean.....	8.35 P. M.	8.20 P. M
EXPRESS de Ste-Flavie et Rivière-du-Loup.....	2.10 P. M.	1.55 P. M
Accommodation...	1.15 A. M.	5.00 A. M

Les trains pour Halifax et St-Jean se rendront à leur destination le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St-Jean arrêteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant la Pointe Lévis les Mardis, Jeudis et Samedis se rendront à Halifax et ceux partant les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

D. POTTINGER,
Surintendant-en-chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 21 juin 1882.
25 juin 1882

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE

LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883

Les trains circuleront comme suit :

	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Montréal pour Québec.....	.....	P M 3.00	P M 10.00
Arrivée à Québec...		P M 9.50	A M 6.30
Départ de Québec pour Montréal...	.....	A M 9.15	P M 10.00
Arrivée à Montréal	.....	P M 4.05	6.30

Tous les trains de passagers du Jour seront pourvus de magnifique chars palais et de la nuit de chars dortoirs.

Les trains du dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 h. p. m.

En connection avec le chemin de fer Grand-Tronc et le chemin de fer Canadien Atlantic.

Bureaux des Billets :
143, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL
VIS-A-VIS L'HOTEL ST-LOUIS—QUEBEC

A. DAVIS, Surintendant.

14 sept 1883

Chemin de fer de Quebec et du Lac St-Jean

Les trains de Fret et à Passagers circuleront tous les jours (excepté les dimanches comme suit :

LAISSERA QUEBEC

(Station du Palais).

4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant là à 6 30 p. m.

10.00 a. m. Train de passage pour Saint-Raymond tous les samedis seulement, arrivant là 12 hrs (midi.)

LAISSERA ST-RAYMOND.

6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant là à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passage pour Québec tous les samedis seulement arrivant à 9.15 p. m

Les trains arrêteront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St-Ambroise, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste Catherine, Lac St Joseph, Lac Sergent et Bourg-Louis.

Les convois marchent sur l'heure de Montréal.

Les trains se rencontrent à St-Ambroise avec les omnibus allant au village Indien de Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, et St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour les samedis au taux du billet de première classe.

Le Fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delille, 45, rue St-Pierre, O Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère 96 rue St-Joseph, et Harris & Cie., 37, rue St-Jean.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et Gérant,
Chambre de Commerce

LEVE & ALDEN,
Agents des Billets.

Québec, 1er octobre 1.